



RAPPORT UNIQUE SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

GRUPE DES ASSURANCES
DU CRÉDIT MUTUEL SA

2 0 1 7

SOMMAIRE

1	ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	7			
	A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT	8			
	B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	12			
	C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	16			
	D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	18			
	E. AUTRES INFORMATIONS	18			
2	SYSTÈME DE GOUVERNANCE	21			
	A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	22			
	B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	27			
	C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	28			
	D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	31			
	E. FONCTION D'AUDIT INTERNE	33			
	F. FONCTION ACTUARIELLE	34			
	G. SOUS-TRAITANCE	35			
	H. AUTRES INFORMATIONS	35			
3	PROFIL DE RISQUE	37			
	A. INTRODUCTION	38			
	B. RISQUE DE SOUSCRIPTION	38			
	C. RISQUE DE MARCHÉ	41			
	D. RISQUE DE CRÉDIT	43			
	E. RISQUE DE LIQUIDITÉ	44			
	F. RISQUE OPÉRATIONNEL	45			
	G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	46			
	H. AUTRES INFORMATIONS	46			
4	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	47			
	A. ÉVALUATION DES ACTIFS	49			
	B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	52			
	C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS	56			
	D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	57			
5	GESTION DU CAPITAL	59			
	A. FONDS PROPRES	60			
	B. SCR ET MCR	67			
	C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	68			
	D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	69			
	E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	69			
6	ANNEXES MODÈLES DE DÉCLARATION QUANTITATIVE	71			

RAPPORT UNIQUE SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

GRUPE DES ASSURANCES
DU CRÉDIT MUTUEL SA

2 0 1 7

Conformément à l'article 35 de la directive 2009/138/CE et à l'article 365 du Règlement Délégué 2015/35, le **Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA** (GACM SA) ainsi que les entités françaises d'assurance (**ACM Vie SA, ACM Vie SAM, Sérénis Assurances SA, ACM IARD SA et MTRL**) établissent un **rapport unique sur la solvabilité et la situation financière**. Le rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du Règlement Délégué 2015/35 et présente en annexes l'ensemble des états quantitatifs annuels prévu par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital. Ce rapport est soumis à la validation du Conseil de surveillance du GACM SA ainsi qu'aux Conseils d'administration des différentes entités du périmètre du SFCR unique.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

INDEX

Acronymes fréquemment utilisés dans le présent document

ACAV : Assurances à capital variable

ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

ACS : Aide à la Complémentaire Santé

ALM : Asset Liability Management – Gestion Actif-Passif

ANC : Autorité des Normes Comptables

BE : Best Estimate – Meilleure évaluation des provisions techniques sous Solvabilité 2

BSCR : Basic Solvency Capital Requirement – Capital de Solvabilité de base

CRC : Comité de la Réglementation Comptable

EIOPA : European Insurance and Occupational Pensions Authority – Autorité Européenne de surveillance

GIE : Groupement d'Intérêt Économique

IAS / IFRS : International Accounting Standards / International Financial Reporting Standards – Normes comptables internationales

LFR : Loi de Finances Rectificative

MCR : Minimum Capital Requirement – Minimum de capital requis

OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

ORSA : Own Risk and Solvency Assessment – Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité

PPE : Provision pour Participation aux Excédents

QRT : Quantitative Reporting Template – État de reporting quantitatif Solvabilité 2

SCI : Société Civile Immobilière

SCR : Solvency Capital Requirement – Capital de solvabilité requis

SFCR : Solvency and Financial Conditions Report – Rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF)

TAG : Taux Annuel Garanti

UC : Unités de Compte

VA : Volatility adjustment – Ajustement pour volatilité

SYNTHÈSE

Activité et résultats

Depuis 1971, les Assurances du Crédit Mutuel conçoivent, pilotent et contribuent au développement de l'activité assurance du groupe Crédit Mutuel.

Animées par les valeurs mutualistes du groupe Crédit Mutuel, les Assurances du Crédit Mutuel défendent et incarnent une vision juste et équitable de l'assurance : la protection contre les risques d'aujourd'hui et de demain ne peut être que collective et solidaire.

Présentes sur les marchés de l'assurance de biens, de personnes et d'assurance-vie, les Assurances du Crédit Mutuel proposent des solutions à tous ceux qui désirent se protéger aujourd'hui et anticiper demain.

Résultats

Le chiffre d'affaires du GACM s'établit à 10,2 milliards d'euros au 31 décembre 2017. Celui-ci est réalisé à 94 % en France. Il traduit d'excellents niveaux de ventes en assurance de risques et un rééquilibrage réussi en assurance-vie.

Le chiffre d'affaires de l'activité non-vie en France affiche une progression de plus de 5,4 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité vie en France est en retrait de 9,8 %, conséquence des mesures prises depuis 2016 pour limiter la collecte en euros et réorienter la collecte vers les unités de compte (UC).

La provision pour participation aux excédents (PPE) représente près de 5,9 % des provisions mathématiques à fin 2017 contre plus de 4,8 % à fin 2016. En 2017, le GACM augmente encore ainsi sa capacité distributrice, réduisant son exposition au risque de taux.

Le résultat net consolidé est de 754 millions d'euros en progression de 1,4 % par rapport à 2016. Il est le reflet de l'excellente performance commerciale et de la bonne tenue des résultats techniques, de la fin de la baisse des

taux d'actualisation. Il progresse malgré la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés qui s'élève à 135 millions d'euros en 2017.

Faits marquants

Plusieurs évolutions réglementaires ont eu un impact en 2017 sur les comptes du groupe consolidé ou de ses filiales :

Contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés

La première Loi de Finances Rectificative (LFR) pour 2017 instaure une surtaxe d'impôt sur les sociétés dues par les grandes entreprises au titre du seul exercice 2017.

L'impact de cette contribution exceptionnelle s'élève à - 135 millions d'euros, supporté par ACM Vie SA (76 millions d'euros), ACM IARD SA (45 millions d'euros) et le GACM SA (14 millions d'euros).

Réforme des régimes de retraite supplémentaire en points

L'Ordonnance 2017-484 du 6 avril 2017 et le décret 2017-1171 du 18 juillet 2017 ont fixé de nouvelles règles applicables aux régimes de retraite supplémentaire en points. Les conventions souscrites à compter du 1^{er} juillet 2017, permettront, sous condition, la baisse de la valeur de service du point.

La réforme modifie également les règles techniques et comptables, notamment avec un ratio de couverture qui tient désormais compte des plus ou moins-values latentes des actifs en représentation de la Provision Technique Spéciale.

Cette vision plus économique était déjà celle mise en œuvre dans les comptes consolidés pour justifier l'absence de Provision Technique Spéciale Complémentaire. La réforme est donc sans impact sur les comptes IFRS du GACM SA.

10,7

MILLIONS
D'ASSURÉS

3 400

COLLABORATEURS

10,2

MILLIARDS D'EUROS
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

114

MILLIARDS D'EUROS
DE TOTAL BILAN IFRS

Possibilité de résiliation annuelle de l'assurance emprunteur

La Loi Consommation n° 2017-203 du 21 février 2017 introduit à compter de janvier 2018, la possibilité pour les assurés particuliers de résilier à l'échéance annuelle leur contrat d'assurance garantissant les prêts immobiliers. Le risque pour le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est de voir la mutualisation dont bénéficiait son portefeuille remise en cause par des résiliations de contrats et notamment ceux qui contribuent positivement à son équilibre technique.

Le renforcement du risque de rachat avait déjà été pris en compte dans les provisions constituées à fin décembre 2016. Les sociétés concernées ont procédé à une nouvelle révision à la hausse des provisions techniques liées aux assurances des emprunteurs au 31 décembre 2017.

Perspectives

Les évolutions, que celles-ci soient réglementaires comme évoqué, ou technologiques avec la montée en puissance du digital, trouveront un écho dans la politique de développement du Groupe.

2017 a été une année de nouveautés et d'innovations majeures avec notamment l'e-déclaration de sinistre en assurance de biens et la possibilité pour l'assuré d'obtenir un devis assurance automobile en trois photos. Le Groupe compte poursuivre ses efforts d'intégration technologique dans les années à venir.

Le Groupe continuera d'adapter ses offres aussi bien en termes de produits que de services, avec un souci permanent de fluidification des processus de gestion que ce soit en souscription ou en gestion de sinistres.

Rapprochement GACM SA/NEA

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 et le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) ont annoncé fin septembre 2017 l'ouverture de discussions relatives à un projet de rapprochement de leurs activités d'assurance-vie et non-vie en France, en Belgique et au Luxembourg.

Le projet se traduit par une fusion-absorption de Nord Europe Assurance SA (NEA), la holding d'assurance du CMNE par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM SA), suivie de la fusion-absorption des filiales d'assurance-vie et non-vie de NEA (ACMN Vie SA et ACMN IARD SA) par les filiales d'assurance-vie et non-vie du GACM SA, respectivement (ACM Vie SA et ACM IARD SA).

Les objectifs de ce projet sont notamment de :

- simplifier les liens déjà existants entre le Crédit Mutuel Nord Europe et Groupe Crédit Mutuel CM11 dans le domaine de l'assurance ;
- consolider les positions du GACM SA en France et en Europe ;
- faciliter les adaptations réglementaires et optimiser les exigences de solvabilité et d'allocations de fonds propres ;
- gagner en agilité à travers la simplification et la réduction du nombre des structures, l'optimisation des coûts de réassurance et des ressources informatiques.

Fin 2017, les instances de représentation du personnel ont émis un avis favorable sur ledit projet.

Le 1^{er} mars 2018, les projets de traités de fusion ont été adoptés par le Directoire du GACM SA et les Conseils d'administration d'ACM IARD SA et d'ACM Vie SA.

Les opérations de fusions ont été approuvées à l'unanimité des actionnaires des sociétés concernées réunis en Assemblées générales extraordinaires le 5 avril 2018, sous la condition suspensive d'obtention des agréments des autorités de contrôle.

754

MILLIONS D'EUROS
DE RÉSULTAT NET
CONSOLIDÉ (IFRS)

12

MILLIARDS
DE CAPITAUX PROPRES SII

234 %

DE RATIO DE COUVERTURE
DU SCR

574 %

DE RATIO DE COUVERTURE
DU MCR

Gouvernance

Le GACM SA est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances et une société consolidante des entités d'assurance suivantes : ACM Vie SA, ACM IARD SA, ACM Vie SAM, MTRL et Sérénis Assurances SA.

Le GACM SA est une société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire. Les sociétés filiales ACM Vie SA, ACM IARD SA, ACM Vie SAM et Sérénis Assurances SA sont des sociétés anonymes à Conseil d'administration. La MTRL, Mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité, est également dotée d'un Conseil d'administration.

Leur Direction effective est assurée par un Directoire pour le GACM SA, par un Directeur Général et un Directeur Général Délégué pour toutes les autres entités, à l'exception de la MTRL dont la Direction effective est assurée par le Président du Conseil d'administration et un Dirigeant opérationnel.

Les structures du Groupe sont également dotées de quatre Responsables des fonctions clés, communs à toutes les entités du Groupe des ACM. Elles ont adopté conformément à la réglementation Solvabilité II des politiques écrites qui font l'objet d'une révision annuelle. Cette organisation a été mise en place dans le but de doter toutes les entités du Groupe des ACM d'un système de gouvernance sain et efficace.

Au 31 décembre 2017, Monsieur Nicolas THERY exerce les fonctions de Président du Conseil de surveillance. Les fonctions de Vice-Président sont exercées par Monsieur Jean-Pierre BABEL.

Depuis le 3 mai 2017, Monsieur Pierre REICHERT exerce les fonctions de Président du Directoire du GACM, Madame Catherine ALLONAS membre du Directoire, a le statut de Directeur Général Adjoint.

Profil de risque

De par ses activités en prévoyance, en assurance emprunteurs, en épargne, en retraite, en assurance non-vie et santé, le Groupe est exposé aux risques de marché, de souscription d'assurance-vie, non-vie et santé. Le Groupe bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques.

Les chiffres clés Solvabilité II

Le ratio Solvabilité II du GACM SA s'établit à 234 % au 31 décembre 2017.

Ce ratio est évalué en ramenant les fonds propres éligibles du bilan prudentiel Solvabilité II, soit 11 267 407 milliers d'euros, au SCR (Solvency Capital Requirement) qui correspond au besoin de capitaux propres soit 4 821 432 milliers d'euros. Le SCR est calculé selon la formule standard de l'EIOPA. Aucune mesure transitoire n'a été utilisée.

La grande majorité des fonds propres du Groupe (99,9 %) est classée en Tier 1.

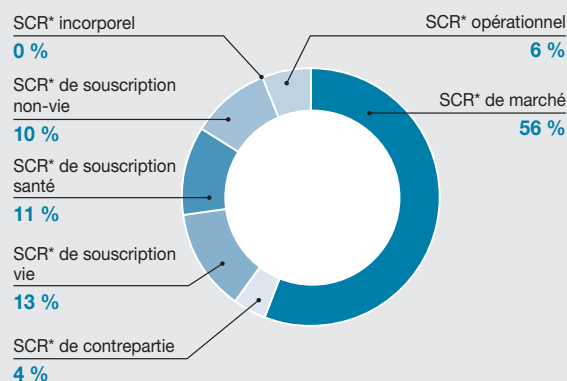
Les activités du Groupe étant bien diversifiées, le SCR profite pleinement d'un bénéfice de diversification estimé à 1 760 107 milliers d'euros.

Les besoins en fonds propres avant diversification sont notamment liés au SCR de marché et, dans une moindre mesure, au SCR de souscription.

Les principaux risques de marché sont les risques de spread, de taux et le risque actions. Le Groupe est sensible cette année au risque de baisse des taux. Les ratios de solvabilité sont détaillés par société dans le tableau suivant :

Entité	Fonds propres S2 éligibles à la couverture du SCR	SCR	Ratio de couverture du SCR
GACM SA	11 267 407	4 821 432	234 %
ACM Vie Mutuelle	1 597 244	911 179	175 %
ACM Vie SA	6 063 607	2 704 056	224 %
ACM IARD	2 453 555	1 218 640	201 %
MTRL	46 597	5 975	780 %
Sérénis Assurances	59 645	29 792	200 %

→ DÉCOMPOSITION DU SCR



1

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS



A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT	8	C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	16
1. Informations juridiques	8	D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	18
2. Situation des entités au sein du Groupe	8	E. AUTRES INFORMATIONS	18
3. Activité des entités au sein du Groupe	11		
4. Événements significatifs de l'exercice	11		
B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	12		
1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription	12		
Rémunération des contrats d'assurance-vie	13		
Résultat de cession	14		
2. Analyse de la performance de souscription	14		

A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

1. Informations juridiques

Le GACM SA est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances qui consolide notamment les entités d'assurance suivantes dans le cadre de ce rapport unique :

Entité	Ci-après dénommée	Forme juridique	Siège social
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA	GACM SA	Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance Société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances	34, rue du Wacken 67000 Strasbourg (France)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	ACM Vie SA	Société anonyme d'assurance régie par le Code des assurances, à Conseil d'administration	34, rue du Wacken 67000 Strasbourg (France)
Assurances du Crédit Mutuel IARD SA	ACM IARD SA	Société anonyme d'assurance régie par le Code des assurances, à Conseil d'administration	34, rue du Wacken 67000 Strasbourg (France)
Assurances du Crédit Mutuel Vie Société d'assurance mutuelle	ACM Vie SAM	Société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances, à Conseil d'administration.	34, rue du Wacken 67000 Strasbourg (France)
M.T.R.L. Une Mutuelle pour Tous	MTRL	Mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité	37, avenue Jean-Jaurès 69007 Lyon (France)
Sérénis Assurances SA	Sérénis Assurances	Société anonyme d'assurance régie par le Code des assurances, à Conseil d'administration	25, rue du Docteur Henri Abel 26000 Valence (France)

L'ensemble de ces sociétés compose le Groupe des ACM, aussi appelé le Groupe.

a. Autorité de contrôle

Au regard de leur activité, les entités françaises du Groupe des ACM sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) qui est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance (ACPR, 61 rue Taitbout – 75009 PARIS).

L'ACPR, autorité administrative indépendante, veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

b. Auditeur externe des entreprises

Les entités du Groupe sont toutes dotées de Commissaires aux comptes titulaires. Les Commissaires aux comptes ainsi nommés sont les suivants :

Entité	Commissaire aux comptes	Co-Commissaire aux comptes
GACM SA	Le cabinet KPMG SA, Tour Eqho, 2, avenue Gambetta – 92066 PARIS LA DÉFENSE	Le cabinet GROSS – HUGEL, 53, rue de Général-Offenstein – 67023 STRASBOURG
ACM Vie SA	Le cabinet KPMG SA, Tour Eqho, 2, avenue Gambetta – 92066 PARIS LA DÉFENSE	Le cabinet MAZARS, Tour Exaltis 61, rue Henri-Regnault – 92075 PARIS LA DÉFENSE
ACM IARD SA	Le cabinet KPMG SA, Tour Eqho, 2, avenue Gambetta – 92066 PARIS LA DÉFENSE	Le cabinet GROSS – HUGEL, 53, rue de Général-Offenstein – 67023 STRASBOURG
ACM Vie SAM	Le cabinet MAZARS, Tour Exaltis 61, rue Henri-Regnault – 92075 PARIS LA DÉFENSE	Le cabinet GROSS – HUGEL, 53, rue de Général-Offenstein – 67023 STRASBOURG
MTRL	Le cabinet ANCETTE ET ASSOCIÉS, 24, rue Édouard-Aynard – 69100 VILLEURBANNE	
Sérénis Assurances SA	Le cabinet MAZARS, Tour Exaltis 61, rue Henri-Regnault – 92075 PARIS LA DÉFENSE	

2. Situation des entités au sein du Groupe

a. Actionnariat

Le GACM SA, société anonyme, est détenu directement à :

- 52,81 % par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, elle-même détenue par la Caisse Fédérale de Crédit mutuel, contrôlée par les caisses locales ;
- 20,52 % par la société ADEPI, elle-même détenue à 100 % par le Crédit Industriel et Commercial (CIC), filiale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
- 26,67 % par différentes caisses régionales et fédérales.

Le GACM SA est donc détenu directement et indirectement par les caisses de Crédit Mutuel.

Le GACM SA détient majoritairement les entités d'assurance suivantes :

- ACM Vie SA qui est principalement détenue par le GACM SA (actionnaire à 99,99 %), les autres actionnaires étant principalement des Caisses régionales du Crédit Mutuel ;
- ACM IARD SA est principalement détenue par le GACM SA (actionnaire à 96,40 %) et par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine Anjou Basse Normandie, dont le siège social est situé 43, boulevard Volnay – 53000 LAVAL (actionnaire à 3,60 %) les autres actionnaires étant principalement des Caisses régionales du Crédit Mutuel ;
- Sérénis Assurances SA qui a pour actionnaire majoritaire le GACM SA (actionnaire à 99,5 %), les 0,5 % restants sont détenus par des actionnaires divers.

ACM Vie SAM est une société d'assurance mutuelle et n'a pas de capital social. Elle est détenue par les sociétaires, assurés titulaires d'un contrat d'assurance de la société.

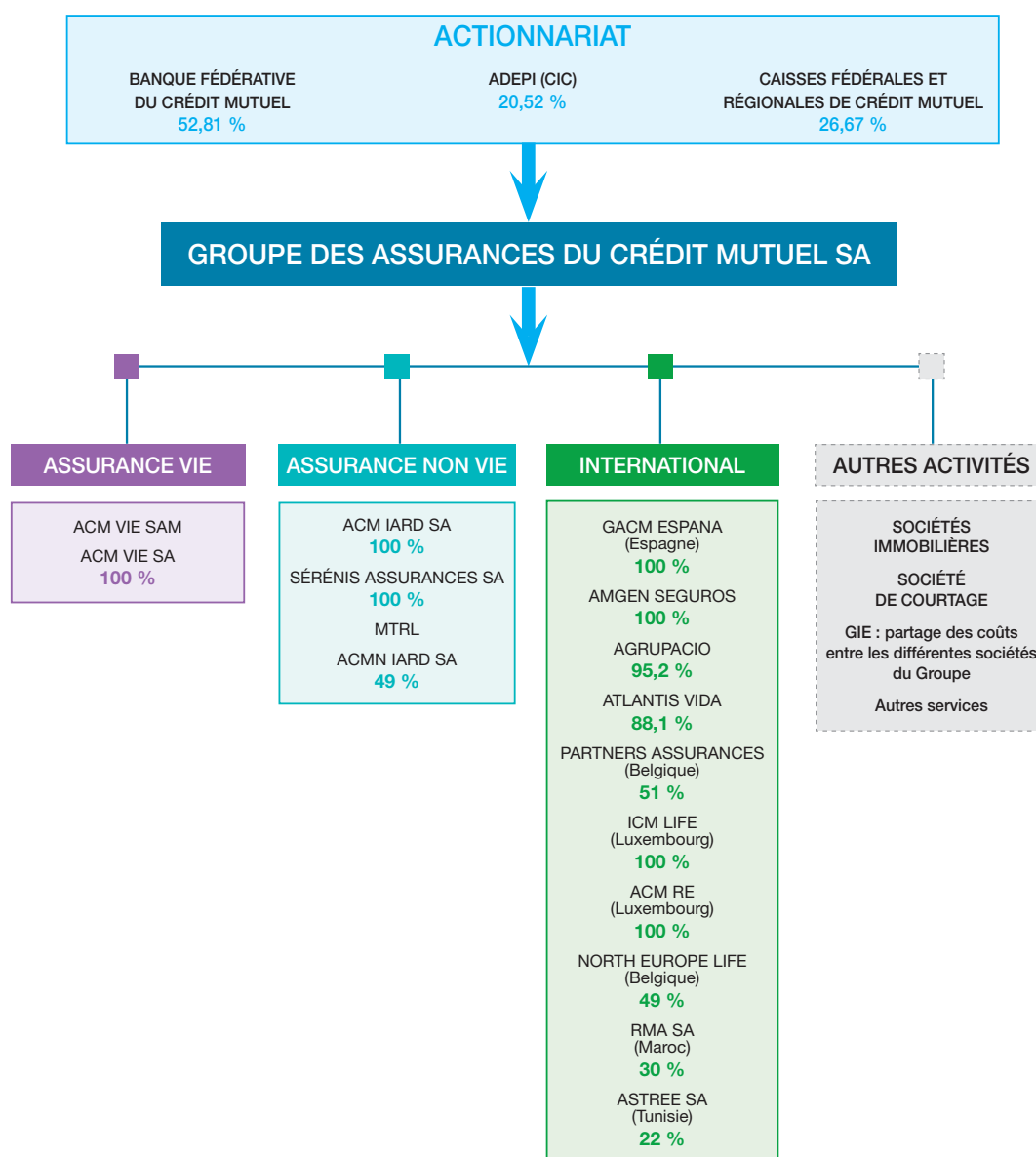
La MTRL, mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité, n'est pas une entité capitalistique et est détenue par les personnes physiques qui en sont membres.

ACM Vie SAM et la MTRL entretiennent des liens financiers durables et historiques avec le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Ces liens ont été formalisés en 2016 par la conclusion de deux conventions d'affiliation :

- une convention d'affiliation conclue entre le GACM SA et ACM Vie SAM ;
- une convention d'affiliation conclue entre le GACM SA et la MTRL.

L'ACPR a approuvé la conclusion de ces deux conventions.

b. Organigramme du Groupe



	31.12.2017 % d'intérêts	31.12.2016 % d'intérêts	Méthode de consolidation	Type de société
ACM IARD SA	96,40 %	96,40 %	Intégration globale	Non-Vie
ACMN IARD SA	49,00 %	49,00 %	Mise en équivalence	Non-Vie
ACM RE SA ⁽¹⁾	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	Réassurance
ACM SERVICES SA	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	Autres activités
ACM VIE SAM ⁽⁶⁾	-	-	Intégration globale	Vie
ACM VIE SA	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	Vie
AGRUPACIÓ AMCI D'ASSEGURANCES I REASSEGURANCES SA ⁽⁴⁾	95,22 %	95,22 %	Intégration globale	Mixte
AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS AIE ⁽⁴⁾	95,22 %	95,22 %	Intégration globale	Autres activités
AGRUPACIÓN PENSIONES, ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES SA ⁽⁴⁾	95,22 %	95,22 %	Intégration globale	Autres activités
AMDIF SL ⁽⁴⁾	95,22 %	95,22 %	Intégration globale	Autres activités
AMGEN SEGUROS GENERALES COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA ⁽⁴⁾	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	Non-Vie
AMSYR AGRUPACIÓ SEGUROS Y REASEGUROS SA ⁽⁴⁾	95,22 %	95,22 %	Intégration globale	Mixte
ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN ATLANTIS, SL ⁽⁴⁾	80,00 %	80,00 %	Intégration globale	Courtage
ASISTENCIA AVANÇADA BCN SL ⁽⁴⁾	95,22 %	95,22 %	Intégration globale	Autres activités
ASTREE SA ⁽³⁾	30,00 %	30,00 %	Mise en équivalence	Mixte
ATLANTIS ASESORES SL ⁽⁴⁾	80,00 %	80,00 %	Intégration globale	Courtage
ATLANTIS CORREDURÍA DE SEGUROS Y CONSULTORÍA ACTUARIAL, SA ⁽⁴⁾	60,00 %	60,00 %	Intégration globale	Courtage
ATLANTIS VIDA, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA ⁽⁴⁾	89,80 %	89,80 %	Intégration globale	Vie
FONCIÈRE MASSÉNA SA	99,73 %	99,73 %	Intégration globale	Immobilier
GACM SA	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	Holding
GACM ESPAÑA SA ⁽⁴⁾	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	Holding
GIE ACM	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	Autres activités
ICM LIFE SA ⁽¹⁾	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	Vie
MTRL ⁽⁶⁾	-	-	Intégration globale	Mixte
NELB « NORTH EUROPE LIFE BELGIUM » SA ⁽²⁾	49,00 %	49,00 %	Mise en équivalence	Vie
PARTNERS ASSURANCES SA ⁽²⁾	51,00 %	51,00 %	Intégration globale	Non-Vie
PROCOURTAGE SAS	100,00 %	100,00 %	Intégration globale	Courtage
RMA SA ⁽⁵⁾	22,02 %	22,02 %	Mise en équivalence	Mixte
SCI ACM	99,69 %	99,74 %	Intégration globale	Immobilier
SCI ACM COTENTIN *	100,00 %		Intégration globale	Immobilier
SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE *	66,67 %		Intégration globale	Immobilier
SCI ACM 14 RUE DE LONDRES *	66,67 %		Intégration globale	Immobilier
SCI ACM SAINT AUGUSTIN *	66,67 %		Intégration globale	Immobilier
SCI ACM TOMBE ISSOIRE *	100,00 %		Intégration globale	Immobilier
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	99,60 %	99,60 %	Intégration globale	Non-Vie
VOY MEDIACIÓN SA ⁽⁴⁾	88,20 %	88,20 %	Intégration globale	Courtage

(1) Sociétés luxembourgeoises. (3) Société tunisienne. (4) Sociétés espagnoles. (5) Société marocaine. (6) Sociétés combinées.
* Entrée de périmètre.

c. Effectif salarié

Les entités françaises du GACM, dont font partie ACM Vie SA, ACM IARD SA, ACM Vie SAM, la MTRL et Sérénis Assurances SA, ont choisi de mutualiser leurs moyens matériels, techniques et humains au sein du GIE ACM, employeur unique des salariés au service de ses différents membres.

Le pouvoir de direction est exercé par le Président du GIE, également dirigeant effectif du GACM SA, d'ACM Vie SA et d'ACM IARD ainsi que par la hiérarchie fonctionnelle mise en place au sein du GIE ACM.

(Effectifs en équivalent temps plein)	31.12.2017	31.12.2016
France	2 460	2 401
International	894	926
TOTAL	3 354	3 327

3. Activité des entités au sein du Groupe

Les entités françaises du GACM, dont font partie ACM Vie SA, ACM IARD SA, ACM Vie SAM, la MTRL et Sérénis Assurances SA développent une gamme complète de produits d'assurances vie et non-vie.

Sur l'exercice 2017, les entités au sein du Groupe GACM sont concernées par les lignes d'Activité Solvabilité II suivantes :

	Lignes d'activité		Sociétés				
	N°	Libellé	ACM Vie SA	ACM Vie Mutuelle	ACM IARD	Sérénis Assurances	MTRL
Vie	29	Assurance santé	●		●	●	
	30	Assurance avec participation aux bénéfices	●	●			
	31	Assurance indexée et en unités de compte	●	●			
	32	Autre assurance-vie	●	●			●
	33	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé			●	●	
	34	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé			●	●	
	35	Réassurance santé			●		
	36	Réassurance-vie	●		●		
Non-vie	1	Assurance des frais médicaux			●	●	●
	2	Assurance de protection du revenu			●	●	●
	4	Assurance de responsabilité civile automobile			●	●	
	5	Autre assurance des véhicules à moteur			●	●	
	6	Assurance maritime, aérienne et transport			●	●	
	7	Assurance incendie et autres dommages aux biens			●	●	
	8	Assurance de responsabilité civile générale			●	●	
	9	Assurance crédit et cautionnement			●		
	10	Assurance de protection juridique			●	●	
	12	Assurance pertes pécuniaires diverses			●	●	
	13	Réassurance proportionnelle Frais médicaux			●		
	14	Réassurance proportionnelle Protection du revenu			●		
	16	Réassurance proportionnelle de responsabilité civile automobile			●		
	17	Réassurance proportionnelle assurance des véhicules à moteur			●		
	18	Réassurance proportionnelle maritime, aérienne et transport			●		
	19	Réassurance proportionnelle incendie et autres dommages aux biens			●		
	20	Réassurance proportionnelle de responsabilité civile générale			●		
	22	Réassurance proportionnelle de protection juridique			●		
24	Réassurance proportionnelle pertes pécuniaires diverses			●			
26	Réassurance accidents non proportionnelle			●			

4. Événements significatifs de l'exercice

À l'échelle des entités du Groupe, les événements suivants doivent être mentionnés :

GACM SA, ACM Vie SA et ACM IARD SA : Contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés

La première Loi de Finances Rectificative (LFR) pour 2017 instaure une surtaxe d'impôt sur les sociétés dues par les grandes entreprises au titre du seul exercice 2017. L'article premier de cette LFR prévoit, lorsque le chiffre d'affaires du Groupe dépasse 3 milliards d'euros, une contribution exceptionnelle de 30 % de l'impôt sur les sociétés dû, portant le taux d'imposition de 34,43 % à 44,43 %.

L'impact de cette contribution exceptionnelle s'élève à - 134,9 millions d'euros, supporté par ACM Vie SA (76,0 millions

d'euros), ACM IARD SA (44,9 millions d'euros) et le GACM SA (14,0 millions d'euros).

ACM Vie SA et ACM IARD SA : Possibilité de résiliation annuelle de l'assurance emprunteur

La Loi Consommation n° 2017-203 du 21 février 2017 constitue une étape importante dans l'ouverture du marché de l'assurance des emprunteurs sur le crédit immobilier. Elle introduit en effet à compter de janvier 2018, la possibilité pour les assurés particuliers de résilier à l'échéance annuelle leur contrat d'assurance garantissant les prêts immobiliers. Le risque pour le GACM est de voir la mutualisation dont bénéficiait son portefeuille remise en cause par des résiliations de contrats et notamment ceux qui contribuent positivement à son équilibre technique. Ces assurés,

convoités par les assureurs concurrents, pourraient ainsi se voir proposer des tarifs plus individualisés.

Le Conseil constitutionnel a rendu un avis défavorable au recours introduit par la Fédération Bancaire Française. Il valide ainsi les mesures introduites par la loi, indiquant que la possibilité de résilier doit être étendue aux contrats déjà en cours afin que cette réforme puisse profiter au plus grand nombre.

Le renforcement du risque de rachat avait déjà été pris en compte dans les provisions constituées à fin décembre 2016. Les sociétés concernées ont procédé à une nouvelle révision à la hausse des provisions techniques liées aux assurances des emprunteurs au 31 décembre 2017.

ACM Vie SA et ACM Vie SAM : Réforme des régimes de retraite supplémentaire en points

L'Ordonnance 2017-484 du 6 avril 2017 et le décret 2017-1171 du 18 juillet 2017 ont fixé de nouvelles règles applicables aux régimes de retraite supplémentaire en points. Outre une communication annuelle aux adhérents enrichie, les conventions souscrites à compter du 1^{er} juillet 2017, permettront, sous

condition, la baisse de la valeur de service du point. Pour les conventions en vigueur, la baisse de la valeur de service ne sera possible que si un avenant est signé par le souscripteur à cet effet.

La réforme modifie également les règles techniques et comptables. Ainsi, le ratio de couverture tient désormais compte des plus ou moins-values latentes des actifs en représentation de la Provision Technique Spéciale. Par ailleurs, la Provision Mathématique Théorique est calculée avec la courbe des taux EIOPA (avec correction pour volatilité) contre un taux d'actualisation fixe jusqu'à présent (1,5 % en 2016). L'utilisation de la courbe EIOPA, publiée chaque mois, permet l'actualisation à des taux différents selon l'échéance des flux.

Cette vision plus économique était déjà celle mise en œuvre dans les comptes consolidés pour justifier l'absence de Provision Technique Spéciale Complémentaire. La réforme est donc sans impact sur les comptes IFRS du GACM SA.

Sérénis Assurances SA et MTRL

Aucun fait marquant n'est intervenu au cours de l'exercice.

B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription

Les données sont établies selon la présentation des états S.05.01

GACM consolidé

en milliers d'euros	31.12.2017										31.12.2016	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Assurance santé similaire à la vie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autre assurance-vie	Autres lignes d'activité	Total général	
Primes émises brutes	809 660	179 609	423 412	559 307	613 452	396 274	4 311 412	1 344 072	1 144 522	291 287	10 073 007	10 637 965
Charges de sinistres brutes	583 493	73 906	351 766	381 466	305 145	262 813	5 060 460	280 867	410 361	151 151	7 861 428	7 894 601
Charges des autres provisions techniques brutes	6 150	1 844	10 666	0	0	31 003	- 1 234 655	1 483 474	48 103	- 13 885	332 700	1 512 009
Frais bruts	165 831	41 119	97 736	142 440	192 782	112 474	336 082	126 821	483 850	97 755	1 796 890	1 763 131

Les filiales françaises incluses dans le périmètre du SFCR unique, présentent les informations suivantes :

ACM Vie SA

en milliers d'euros	31.12.2017				31.12.2016	
	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autre assurance-vie	Autres lignes d'activité	Total général	
Primes émises brutes	3 885 949	1 233 063	1 047 994	71 348	6 238 355	6 971 855
Charges de sinistres brutes	4 424 122	278 413	317 107	23 622	5 043 265	4 893 546
Charges des autres provisions techniques brutes	- 785 107	1 353 069	36 214	3 378	607 555	1 374 868
Frais bruts	304 277	120 908	472 081	43 314	940 581	877 900

ACM Vie SAM

en milliers d'euros	31.12.2017			31.12.2016	
	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Autre assurance-vie	Assurance indexée et en unités de compte	Total général	
Primes émises brutes	406 676	19 660	97 947	524 283	528 603
Charges de sinistres brutes	622 732	8 076	- 16 889	613 919	537 937
Charges des autres provisions techniques brutes	- 439 101	- 88	127 449	- 311 740	951
Frais bruts	30 627	4 018	4 360	39 005	36 561

ACM IARD SA

en milliers d'euros	31.12.2017									31.12.2016	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Assurance de RC générale	Assurance pertes pécuniaires diverses	Assurance santé	Autres lignes d'activité	Total général	
Primes émises brutes	660 930	167 256	366 123	516 852	583 331	76 416	80 605	319 205	60 803	2 831 522	2 689 598
Charges de sinistres brutes	469 977	70 089	297 666	357 504	288 011	35 485	22 253	236 122	50 132	1 827 239	1 757 108
Charges des autres provisions techniques brutes	6 143	1 887	10 666	0	0	0	- 24	27 578	- 12 785	33 466	123 850
Frais bruts	130 482	34 804	82 623	130 178	178 685	16 899	35 149	67 892	20 914	697 626	682 792

Sérénius Assurances SA

en milliers d'euros	31.12.2017									31.12.2016	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Assurance de RC générale	Assurance pertes pécuniaires diverses	Autres lignes d'activité	Total général		
Primes émises brutes	23 256	4 979	27 721	22 225	11 675	3 909	27 534	1 015	122 313	114 426	
Charges de sinistres brutes	16 149	2 290	14 888	14 581	2 730	1 416	15 647	528	68 229	87 684	
Charges des autres provisions techniques brutes	0	- 43	0	0	0	0	0	- 1 860	- 1 903	1 233	
Frais bruts	7 223	3 157	4 635	6 086	5 835	1 554	10 264	328	39 083	41 415	

MTRL

en milliers d'euros	31.12.2017		31.12.2016	
	Assurance des frais médicaux	Autres lignes d'activité	Total général	
Primes émises brutes	110 597	78	110 676	98 646
Charges de sinistres brutes	91 793	20	91 813	84 716
Charges des autres provisions techniques brutes	232	9	241	- 12
Frais bruts	22 089	11	22 100	20 211

Rémunération des contrats d'assurance-vie

Au titre de l'exercice 2017, les sociétés du groupe GACM ont servi un taux de rendement net moyen aux contrats de capitalisation et aux contrats à capital différé en euros de 1,59 % pour la société ACM Vie SA (1,56 % en 2016) et 1,97 % pour la société ACM Vie SAM (1,95 % en 2016).

La provision pour participation aux excédents (PPE) représente près de 5,9 % des provisions mathématiques à fin 2017 contre plus de 4,8 % à fin 2016. En 2017, le groupe GACM augmente encore ainsi sa capacité distributrice, réduisant son exposition au risque de taux.

Résultat de cession

GACM consolidé

Le programme de réassurance non proportionnel concerne principalement la responsabilité civile automobile, la responsabilité civile générale ainsi que les événements et risques tels que l'incendie, la conflagration, le terrorisme ou les événements naturels.

Les couvertures proportionnelles concernent les risques du Groupe Crédit Mutuel CM11, les catastrophes naturelles et la dépendance.

Le solde de réassurance est de 47,6 millions d'euros en faveur des réassureurs (21,7 millions d'euros en 2016).

Les filiales françaises incluses dans le périmètre du SFCR unique publient les résultats de cession comme suit :

Sérénis Assurances SA

Le résultat de cession est en faveur des réassureurs à hauteur de 17,8 millions d'euros contre 13,3 millions d'euros en 2016 en faveur de Sérénis Assurances SA.

Cette forte variation s'explique principalement par l'assurance automobile : d'une part les effets du taux technique et d'autre

part la forte variation de deux sinistres, à la baisse en 2017 et à la hausse en 2016.

ACM IARD SA

Le programme de réassurance non proportionnel concerne principalement la responsabilité civile automobile, la responsabilité civile générale ainsi que les événements et risques tels que l'incendie, la conflagration, le terrorisme ou les événements naturels.

Les couvertures proportionnelles concernent les risques du Groupe, les catastrophes naturelles et la dépendance.

Le solde de réassurance s'élève 36,1 millions d'euros en faveur des réassureurs contre 15,2 millions d'euros en 2016. La situation de 2016 avait été particulière : les intempéries de mai-juin avaient débouché sur la cession d'une charge au titre des catastrophes naturelles de 20,3 millions d'euros et la baisse des taux en assurance automobile avait entraîné d'importantes cessions en réassurance au titre des excédents de sinistres en responsabilité civile automobile.

2. Analyse de la performance de souscription

GACM consolidé

Le tableau ci-dessous présente le résultat du GACM SA aux normes IFRS ainsi que la contribution des trois sociétés d'assurance les plus significatives du Groupe.

en milliers d'euros	2017				2016	
	ACM Vie SA	ACM IARD SA	ACM VIE SAM	Autres Sté d'ass.	Total 2017	Total 2016
Résultats nets sociaux des sociétés d'assurance	417 451	235 676	46 954	23 941	724 022	673 978
Résultats nets du GACM SA					323 835	397 164
Résultats nets sociaux des sociétés hors assurance					92 168	87 194
Retraitement des dividendes					- 351 991	- 441 038
Retraitement IFRS					- 33 780	26 734
Résultat net de l'ensemble consolidé					754 253	744 031
Intérêts minoritaires					- 9 772	- 7 329
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)					744 481	736 703

Le résultat net consolidé s'élève à 754 millions d'euros contre 744 millions d'euros fin 2016. Le résultat net part du Groupe atteint 745 millions d'euros contre 737 millions en 2016.

La contribution des trois sociétés d'assurance les plus significatives (96 % du résultat consolidé des sociétés d'assurances) du GACM SA est la suivante :

- ACM Vie SA : 57 % du résultat du Groupe ;
- ACM IARD SA : 32 % du résultat du Groupe ;
- ACM Vie SAM : 6 % du résultat du Groupe.

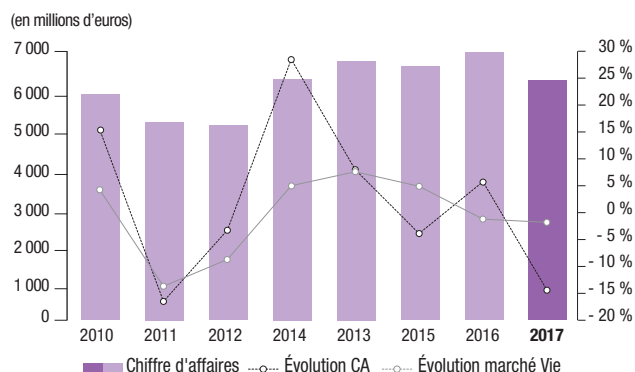
Le chiffre d'affaires consolidé du GACM SA s'élève en 2017 à 10 213 millions d'euros (dont 10 073 millions d'euros lié à l'activité d'assurance), en baisse de 5,2 % par rapport à

l'exercice précédent. Les sociétés ACM Vie SA et ACM IARD SA représentent près de 89 % du chiffre d'affaires consolidé et ont activement contribué à l'amélioration des marges et du résultat du GACM SA. Globalement, les marges d'exploitation des différentes lignes d'activités ressortent positives sur l'exercice 2017.

L'analyse de la performance pour les filiales françaises du GACM SA, incluses dans le SFCR unique, est la suivante :

ACM Vie SA

Le chiffre d'affaires d'ACM Vie SA s'établit à 6,24 milliards d'euros, en repli de 10,5 %. Résultat des mesures prises pour limiter la collecte en euros dans un environnement de taux bas, la collecte brute en assurance-vie est en baisse de 13,9 %.



Compte tenu de son poids (79 % du chiffre d'affaires), l'assurance-vie et capitalisation explique l'essentiel de l'évolution du chiffre d'affaires de la société.

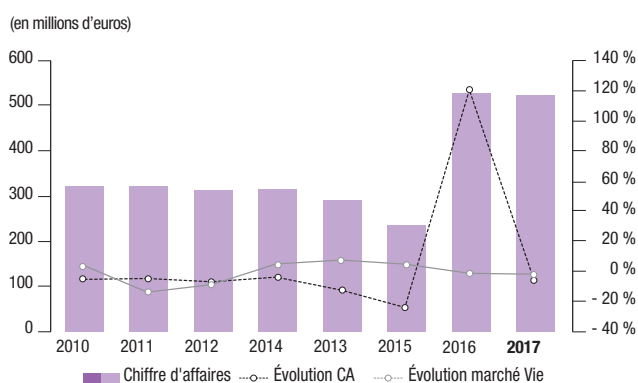
Les contrats multi-supports représentent 78,5 % du chiffre d'affaires en assurance-vie et capitalisation (73,4 % à fin 2016), et sont essentiellement investis sur les compartiments en euros. La part des supports en unités de compte dans le chiffre d'affaires assurance-vie et capitalisation progresse et atteint 26,7 % à fin 2017 (13,3 % à fin 2016).

Parallèlement, la prévoyance poursuit sa croissance, portée par les contrats individuels dont le chiffre d'affaires atteint 281 millions d'euros, en hausse de 4,5 %.

Le chiffre d'affaires en assurance des emprunteurs progresse de 4,9 % pour s'établir à 1 045 millions d'euros.

ACM Vie SAM

Le chiffre d'affaires d'ACM Vie SAM s'élève à 524 millions d'euros, en baisse de 0,8 % par rapport à l'exercice précédent.

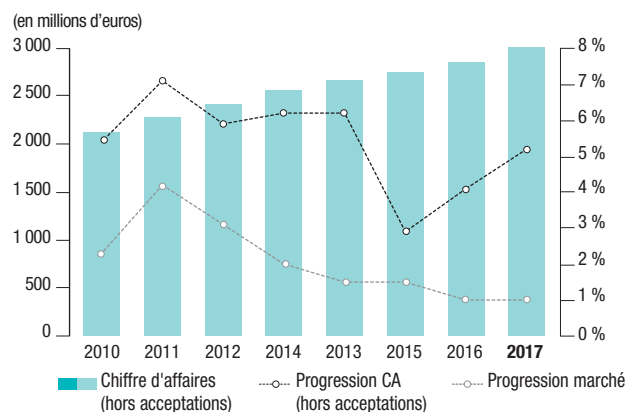


La ligne d'activité « assurance avec participation aux bénéfices » est en baisse marquée. Son poids dans les primes émises recule, passant de 88 % en 2016 à 77 % en 2017.

A contrario, la part des assurances indexées et en unités de compte progresse fortement passant de 8 % en 2016 à 19 % en 2017. Cette hausse est le reflet de la part croissante des contrats multi-supports dans le chiffre d'affaires. Ils représentent désormais 70 % du chiffre d'affaires (59,3 % en 2016).

Les assurances de personnes représentent 6,5 % du chiffre d'affaires 2017 (identique en 2016). Il s'agit principalement de contrats temporaires décès.

ACM IARD SA



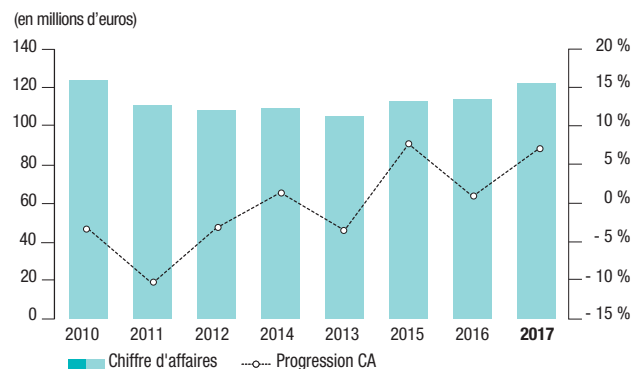
En progression de 5,3 %, le chiffre d'affaires de la société atteint 2 832 millions d'euros en 2017 et reflète le niveau élevé des ventes en 2017 et des taux de résiliation maîtrisés.

En assurance de biens, la société surperforme le marché (+ 5,9 % contre + 2,4 % sur le marché).

En assurance de personnes la progression des cotisations est soutenue + 4,2 % mais reste légèrement en deçà de celle du marché (+ 4,5 %).

Sérénis Assurances SA

Les primes émises brutes progressent de 6,9 % en 2017 et s'élèvent à 122 millions d'euros contre 114 millions d'euros en 2016. Les branches automobile et l'assurance des frais médicaux sont les deux principales contributrices à la hausse avec respectivement + 2 millions d'euros et + 4 millions d'euros.



La progression de l'assurance automobile s'explique par le développement des portefeuilles des courtiers.

L'assurance des frais médicaux est en hausse grâce au partenariat avec un courtier.

MTRL

Les affaires souscrites par la MTRL portent principalement sur la complémentaire santé individuelle ou collective. Depuis le 1^{er} juillet 2015, la MTRL fait partie de la liste des organismes sélectionnés par les pouvoirs publics pour la diffusion des contrats homologués ACS (aide à la complémentaire santé).

Les primes enregistrent en 2017 une augmentation de + 12 % et s'élèvent à 111 millions d'euros (99 millions d'euros en 2016).

Cette évolution du chiffre d'affaires s'explique principalement par la commercialisation des contrats ACS qui avait démarré courant 2016.

C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les produits financiers consolidés de l'exercice 2017 se ventilent comme suit pour le GACM SA :

en milliers d'euros	2017					Total	2016	Évolution 2017/2016
	Obligations	Actions & FCP	Trésorerie et dépôts	Immobiliers	Autres produits et charges			
Revenus des placements	1 966 796	476 432	17 268	19 097	87 927	2 567 520	2 733 411	- 6,1 %
Charges des placements	- 13 670	- 17 323	- 4 903	0	- 11 563	- 47 459	- 45 832	3,5 %
Plus et moins-values réalisées nettes reprises et provisions	172 237	557 903	0	6 817	1 008	737 964	328 856	124,4 %
Variation des provisions sur placements	7 121	- 9 645	0	4	- 8	- 2 528	- 82 311	- 96,9 %
Produits financiers en euros	2 132 484	1 007 366	12 365	25 918	77 364	3 255 497	2 934 124	11,0 %
Ajustement des ACAV	0	488 242	0	0	0	488 242	166 148	193,9 %
Produits financiers totaux	2 132 484	1 495 608	12 365	25 918	77 364	3 743 739	3 100 272	20,8 %

Les produits financiers nets de l'exercice 2017 s'élèvent à 3 744 millions d'euros contre 3 100 millions d'euros en 2016 soit une hausse de 20,8 %.

Hors ajustements des valorisations des supports en unités de comptes (ACAV), la hausse des produits financiers atteint 11 %.

Rapportés à l'encours moyen des placements hors supports en unités de comptes, ces produits financiers représentent un rendement comptable de 3,2 %

Les filiales françaises du GACM SA, incluses dans le périmètre du SFCR unique, présentent les produits financiers suivants :

ACM Vie SA

en milliers d'euros	2017					Total	2016	Évolution 2017/2016
	Obligations	Actions & FCP	Dépôts & prêts	Immobiliers	Autres produits et charges			
Revenus nets	1 563 083	413 283	20 151	4 657	68 693	2 059 031	2 130 030	- 3,3 %
Plus et moins-values	1 627	89 096	0	4	695	91 421	238 150	
Plus et moins-values de cession	99 667	89 096	0	4	695	189 462	237 036	
Dotation/reprise nette réserve de capitalisation	- 98 041	0	0	0	0	- 98 041	1 114	
Amortissement des immeubles	0	0	0	- 2 369	0	- 2 369	- 2 382	- 0,5 %
Provisions pour dépréciation	- 784	59 184	0	100	0	58 500	- 47 493	
■ dotations	- 4 357	- 13 002	0	- 25	0	- 17 385	- 136 476	
■ reprises	3 573	72 186	0	126	0	75 885	88 983	
Produits financiers en euros	1 563 925	551 718	19 855	2 391	68 693	2 206 583	2 318 305	- 4,8 %
Ajustements des ACAV	4 471	457 143	0	0	0	461 614	150 710	206,3 %
Produits financiers totaux	1 568 397	1 008 860	19 855	2 391	68 693	2 668 197	2 469 015	8,1 %

ACM Vie Mutuelle

en milliers d'euros	2017					Total	2016	Évolution 2017/2016
	Obligations	Actions & FCP	Dépôts & prêts	Immobiliers	Autres produits et charges			
Revenus nets	258 159	94 385	934	190	1 748	355 416	407 452	- 12,8 %
Plus et moins-values	34 526	42 263	- 0	0	203	76 992	43 389	
Plus et moins-values de cession	53 212	42 263	- 0	0	203	95 678	52 061	
Dotation/reprise nette réserve de capitalisation	- 18 686	0	0	0	0	- 18 686	- 8 672	
Amortissement des immeubles	0	0	0	- 253	0	- 253	- 253	0,0 %
Provisions pour dépréciation	0	25 897	0	0	0	25 897	- 11 781	
■ dotations	0	- 18 227	0	0	0	- 18 227	- 36 985	
■ reprises	0	44 125	0	0	0	44 125	25 204	
Produits financiers en euros	292 685	162 545	934	- 63	1 951	458 052	438 808	4,4 %
Ajustements des ACAV	23	15 039	0	0	0	15 063	4 791	214,4 %
Produits financiers totaux	292 709	177 584	934	- 63	1 951	473 115	443 598	6,7 %

ACM IARD SA

en milliers d'euros	2017					Total	2016	Évolution 2017/2016
	Obligations souveraines	Actions & FCP	Trésorerie et dépôts	Immobiliers	Autres produits et charges			
Revenus nets	100 148	36 943	- 1 799	0	- 302	134 991	137 935	- 2,1 %
Plus et moins-values	2 968	1 107	0	0	86	4 160	6 001	
Plus et moins values de cession	2 968	1 107	0	0	86	4 160	6 001	
Dotation/reprise nette à la réserve de capitalisation	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions pour dépréciation	0	2 617	0	0	0	2 617	- 11 896	NA
■ dotations	0	- 10 569	0	0	0	- 10 569	- 25 709	NA
■ reprises	0	13 186	0	0	0	13 186	13 813	NA
Produits financiers	103 116	40 666	- 1 799	0	- 216	141 767	132 041	7,4 %

Sérénis Assurances SA

en milliers d'euros	2017					Total	2016	Évolution 2017/2016
	Obligations	Actions & FCP	Dépôts & prêts	Immobiliers	Autres produits et charges			
Revenus nets	2 166	203	- 253	0	- 34	2 082	2 668	- 22,0 %
Plus et moins-values	52	- 39	- 4	0	0	9	- 204	
Plus et moins values de cession	52	- 39	- 4	0	0	9	- 204	
Dotation/reprise nette à la réserve de capitalisation	0	0	0	0	0	0	0	
Amortissement des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	0,0 %
Provisions pour dépréciation	0	0	0	0	0	0	0	0,0 %
■ dotations	0	0	0	0	0	0	0	0,0 %
■ reprises	0	0	0	0	0	0	0	0,0 %
Produits financiers	2 218	164	- 256	0	- 34	2 092	2 465	- 15,1 %

MTRL

en milliers d'euros	2017					Autres produits et charges	Total	2016	Évolution 2017/2016
	Obligations	Actions & FCP	Dépôts & prêts	Immobiliers					
Revenus nets	1 151	52	- 249	121	- 22		1 053	1 163	- 9,4 %
Plus et moins-values	- 30	- 9	0	0	0		- 39	16	
Plus et moins-values de cession	- 30	- 9	0	0	0		- 39	16	
Dotation/reprise nette réserve de capitalisation	0	0	0	0	0		0	0	
Amortissement des immeubles	0	0	0	- 95	0		- 95	- 97	- 2,6 %
Provisions pour dépréciation	0	0	0	0	0		0	0	0,0 %
■ dotations	0	0	0	0	0		0	0	0,0 %
■ reprises	0	0	0	0	0		0	0	0,0 %
Produits financiers totaux	1 121	43	- 249	27	- 22		919	1 081	- 15,0 %

D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les autres sources de revenus et dépenses sont les suivantes :

- les autres produits et charges techniques, résultat de l'exploitation normale de l'entreprise et qui n'auraient pas été affectés à d'autres rubriques ;
- les autres produits et charges non techniques, non rattachés à l'activité d'assurance.

Pour le GACM, ils sont composés du courtage en assurance, des revenus immobiliers majoritairement issus des entités Foncière Masséna et SCI ACM ainsi que de l'effet IS sur la réserve de capitalisation.

Pour les entités ACM Vie SA et ACM Vie SAM, ces éléments non techniques sont essentiellement liés à la réserve de capitalisation.

Pour ACM IARD, il s'agit notamment de la rémunération de la gestion informatique d'Aggrupacio Serveis Administratius A.I.E ;

- le résultat exceptionnel constitué pour l'essentiel des dotations et reprises des provisions à caractère fiscal et des mouvements sur les provisions pour risques contentieux pour les filiales françaises du GACM SA incluses dans ce rapport unique ;
- l'impôt sur les bénéfices qui comprend les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Une convention d'intégration fiscale qui lie les sociétés ACM Vie SA, ACM Vie SAM (depuis le 1^{er} janvier 2017), MTRL (depuis le 1^{er} janvier 2017), Sérénis Assurances SA et ACM IARD SA au GACM SA prévoit que ces dites sociétés constatent comptablement leur charge d'impôt comme si elles ne faisaient pas partie d'un groupe d'intégration fiscale ;
- la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2017 pour le GACM SA, ACM Vie SA et ACM IARD SA.

E. AUTRES INFORMATIONS

Opérations intragroupes

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel recense les opérations intragroupes suivantes :

- les dettes et créances courantes ;
- les transactions de réassurance ;
- les titres intragroupes et les distributions de dividendes associées ;
- le partage des coûts.

La même approche est appliquée en normes IFRS et Solvabilité II.

Les échanges intragroupes sur les comptes de tiers concernent principalement les dettes fiscales et les comptes courants d'associés.

Les transactions de réassurance sont matérialisées par différents traités entre les entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Entité cédante	Réassureur	Type	Ligne d'activité principale
SÉRÉNIS ASSURANCES	ACM IARD SA	Proportionnel	Assurance de responsabilité civile automobile
PARTNERS	ACM IARD SA	Proportionnel	Assurance de responsabilité civile automobile
MTRL	ACM IARD SA	Proportionnel	Assurance santé
MTRL	ACMN IARD SA	Proportionnel	Assurance santé
ICM LIFE	ACM VIE SA	Proportionnel	Assurance santé
ICM LIFE	ACM VIE SA	Non proportionnel	Assurance santé

Le groupe GACM a distribué 351,9 millions d'euros de dividendes internes (331,5 millions d'euros par ses filiales françaises et 20,4 millions d'euros par ses filiales étrangères).

La répartition des coûts est assurée par le GIE ACM. Cette entité s'occupe de refacturer à l'intégralité de ses membres des prestations concernant notamment les frais généraux des équipes de gestion et du système d'information. Le montant de ces prestations s'élève à 362 millions d'euros pour l'année 2017.



1

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS AUTRES INFORMATIONS

2

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

2

A.	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	22	D.	SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	31
1.	Structure de la gouvernance	22	1.	Dispositif général de contrôle interne	31
2.	Politique et pratiques de rémunération	25	2.	Les objectifs	31
3.	Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle	26	3.	L'organisation générale	31
4.	Principes et méthodes de consolidation	26	4.	Le dispositif de conformité	32
B.	EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	27	E.	FONCTION D'AUDIT INTERNE	33
1.	Description des exigences d'aptitudes, de connaissances et d'expertise	27	1.	Indépendance	33
2.	Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité	28	2.	Objectivité	33
C.	SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	28	3.	Fonctionnement du service	33
1.	Gestion des risques	28	4.	Planification de l'activité	33
2.	Organisation interne	30	5.	Déroulement des missions	34
			F.	FONCTION ACTUARIELLE	34
			G.	SOUS-TRAITANCE	35
			H.	AUTRES INFORMATIONS	35

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1. Structure de la gouvernance

Dans un contexte prudentiel renforcé, chaque entité du Groupe a mis en place des règles de bonne gouvernance. Elles clarifient notamment les processus décisionnels et prévoient des règles de conduite aussi bien au niveau des instances dirigeantes que des services opérationnels. Ces règles de gouvernance sont basées sur une répartition claire des responsabilités et un système efficace de gestion des risques.

Les principales responsabilités sont assurées à différents niveaux :

- l'Assemblée générale ;
- le Conseil de surveillance (GACM SA) et le Conseil d'administration (ACM Vie SA, ACM IARD, ACM Vie SAM, MTRL et Sérénis Assurances SA), le Comité d'audit, et les Commissions spécialisées propres à la MTRL ;
- la Direction effective ;
- la Direction opérationnelle ;
- les Responsables des fonctions clés.

a. L'Assemblée générale

Le GACM SA, a pour actionnaire majoritaire la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Le GACM SA est également détenu par la société ADEPI et par les différentes caisses régionales et fédérales de Crédit Mutuel.

Pôle assurance d'un groupe bancaire mutualiste, le GACM SA est indirectement détenu par les caisses locales de Crédit Mutuel, au sein desquelles chaque client d'une caisse locale peut devenir sociétaire et disposer ainsi d'un droit de vote à l'Assemblée générale de la caisse selon un principe égalitaire : un sociétaire, une voix.

■ ACM Vie SA

ACM Vie SA est principalement détenue par le GACM SA (actionnaire à 99,9 %), les autres actionnaires étant principalement des caisses régionales du Crédit Mutuel.

■ ACM IARD SA

Les deux principaux actionnaires de la société ACM IARD SA sont le GACM SA et la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN. Les autres actionnaires étant des caisses régionales et fédérales de Crédit Mutuel, la BFCM, l'ADEPI et M. Nicolas THÉRY.

■ Sérénis Assurances SA

Sérénis Assurances SA a pour actionnaire majoritaire le GACM SA (actionnaire à 99,5 %), les autres actionnaires étant principalement d'autres filiales du GACM SA et des personnes privées.

■ ACM Vie SAM

L'Assemblée générale de la société ACM Vie SAM représente l'universalité des sociétaires. Elle est composée de deux cents

délégués, élus pour quatre ans par les sociétaires et choisis parmi eux, conformément à l'article 9 des statuts.

Les sociétaires sont répartis en groupements déterminés en fonction de critères géographiques, à raison de :

- un groupement par Fédération de Crédit Mutuel ou circonscription statutaire de Fédération pour les sociétaires assurés par leur intermédiaire ;
- un groupement pour les sociétaires assurés directement auprès du siège.

Un même sociétaire ne peut être électeur ou délégué qu'au titre d'un seul groupement.

Chaque groupement disposera d'un nombre de délégués proportionnel à sa part dans le chiffre d'affaires total de la société, et au minimum d'un délégué.

■ MTRL

Organe souverain et délibérant, l'Assemblée générale, de par sa composition, a vocation à représenter les membres de la MTRL et reflète ainsi le principe démocratique caractéristique des mutuelles.

En application des statuts, la Mutuelle « est constituée par la volonté de personnes physiques réunies en Assemblée générale. Elle garantit à ses membres et aux ayants droit de ceux-ci le règlement intégral des engagements qu'elle contracte à leur égard, notamment en respectant l'ensemble des règles prudentielles énoncées par le Code de la mutualité. L'engagement mutualiste consiste en un engagement réciproque de la Mutuelle et de la personne physique qui en est membre ».

Conformément à l'article L.114-6 du Code de la mutualité et aux statuts de la MTRL, l'Assemblée générale est constituée des membres participants et des membres honoraires. Chaque membre de la Mutuelle dispose d'une voix à l'Assemblée générale.

b. Le Conseil de surveillance du GACM SA et le Conseil d'administration des autres entités, le Comité d'audit et les Commissions spécialisées propres à la MTRL

Le Conseil de surveillance du GACM SA

Le Conseil de surveillance exerce un contrôle permanent et de supervision de la gestion effectuée par la Direction effective (Directoire) qu'il a nommée. Il s'assure que ladite gestion est en adéquation avec les orientations stratégiques du Groupe. Le Conseil de surveillance et le Directoire interagissent avec les Comités mis en place par le Conseil, avec la Direction opérationnelle et les fonctions clés, au niveau du Groupe. Cette interaction est notamment rendue possible via la réalisation de différents reportings.

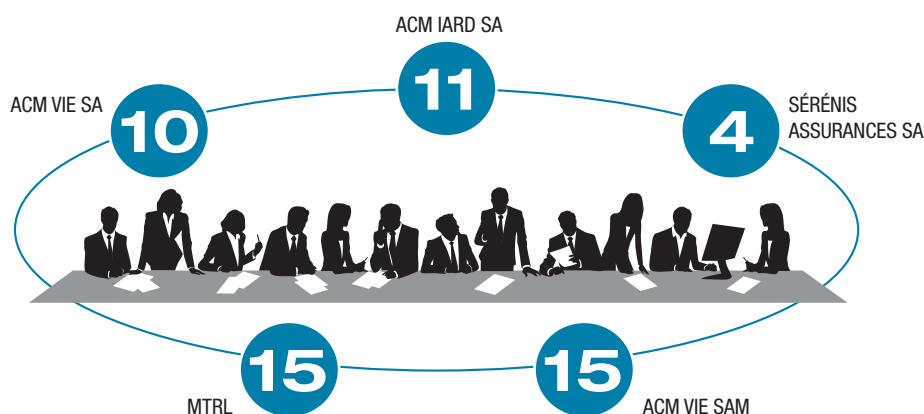
La composition du Conseil de surveillance est basée sur une diversité ainsi qu'une complémentarité d'expériences et de

connaissances. Chaque membre dispose des compétences techniques spécifiques qui permettent au Conseil de remplir collectivement ses missions. Au 31 décembre 2017, Monsieur Nicolas THERY exerce les fonctions de Président du Conseil de surveillance et Monsieur Jean-Pierre BABEL exerce les fonctions de Vice-Président dudit Conseil.

Organe non exécutif, pour lui permettre d'assurer sa mission de contrôle permanent, le Directoire lui communique chaque trimestre un rapport retraçant la marche de la société et dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice un rapport sur les comptes annuels et consolidés.

Le Conseil de surveillance détermine les orientations stratégiques de l'activité de la société GACM SA et veille à leur mise en œuvre. Il exerce le contrôle permanent de la gestion du Groupe.

Au 31 décembre 2017, les Conseils d'administration sont composés du nombre d'administrateurs suivants :



Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de l'activité de l'entité et veille à leur mise en œuvre. Il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de l'entité en exerçant tous les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Comité d'audit commun au GACM SA, ACM Vie SA, ACM IARD SA, ACM Vie SAM et Sérénis Assurances SA

Il a été mis en place au niveau de la structure holding du Groupe, le GACM SA, un Comité d'audit dont les activités et les missions, conformément aux articles L.823-19 et L.823-20 du Code de commerce, bénéficient à l'ensemble des structures du Groupe dont ACM Vie SA, ACM IARD SA, ACM Vie SAM et Sérénis Assurances SA.

Ce Comité prépare les travaux du Conseil de surveillance du GACM et des Conseils d'Administration des entités du Groupe, permettant l'examen détaillé des sujets relevant de ses compétences telles qu'elles sont définies par le Code de commerce.

Le règlement intérieur du Conseil de surveillance du GACM précise l'étendue des attributions du Comité d'audit ainsi que ses règles de fonctionnement (composition du Comité et modalités d'organisation des réunions).

Suite à une évolution de la réglementation imposant aux groupes d'assurances de disposer d'un Comité des risques au niveau de leur organe délibérant, le Conseil de surveillance du GACM SA du 21 février 2018 a approuvé la transformation du Comité d'audit en « Comité d'audit et des risques ».

Les Conseils d'administration

Le Conseil d'administration exerce un contrôle permanent et de supervision de la gestion effectuée par la Direction effective (DG, DGD) qu'il a nommée. Il s'assure que ladite gestion est en adéquation avec les orientations stratégiques de l'entité concernée. Le Conseil d'administration et la Direction effective interagissent avec les Comités mis en place par le Conseil, avec la Direction opérationnelle et les Responsables des fonctions clés, au niveau du Groupe. Cette interaction est notamment rendue possible via la réalisation de différents reportings.

La composition du Conseil d'administration est basée sur une diversité ainsi qu'une complémentarité d'expériences et de connaissances. Chaque administrateur dispose des compétences techniques spécifiques qui permettent au Conseil de remplir collectivement ses missions.

Le Comité d'audit et des risques s'est doté depuis le 21 février 2018 d'un Président, fonction exercée par Madame Christine ZANETTI.

Le Comité d'audit et les Commissions spécialisées de la MTRL

Le Comité d'audit de la MTRL

En réunion du 28 février 2012, le Conseil d'administration a constitué un Comité d'audit propre à la MTRL conformément aux articles L.114-17-1 du Code de la mutualité et L.823-19 du Code de commerce. Il assure notamment les missions qui lui sont attribuées en application du Code de commerce.

En fonction des sujets traités, les Responsables des fonctions clés communs aux entités françaises du GACM SA peuvent être invités à ces Comités d'audit afin de présenter un rapport de leur activité relative à la MTRL.

Le Comité d'audit institué au sein du GACM SA et qui bénéficie aux autres sociétés du Groupe et le Comité d'audit de la MTRL coopèrent afin d'apporter une cohérence dans la communication des informations et ainsi une efficacité et transparence.

Les Commissions spécialisées

La Commission de prévention et de promotion de la Santé

Cette Commission définit la politique de la MTRL en matière de prévention et de promotion de la santé : organisation de colloques, de conférences santé, suivi de la rédaction de la revue de la MTRL, mise en œuvre d'actions spécifiques.



La Commission communication, information et vie mutualiste

Cette Commission est en charge des questions relatives aux modes de communication de la MTRL et d'information des adhérents : site internet, réunions d'adhérents, courriers aux adhérents, information dispensée dans le cadre de l'Assemblée générale (préparation du rapport moral).

c. La Direction effective

La Direction effective des différentes entités s'exerce par le biais de différents organes en fonction de la structure :

- le Directoire pour le GACM SA ;
- le Directeur Général et le Directeur Général Délégué pour ACM Vie SA, ACM IARD SA, ACM Vie SAM et Sérénis Assurances SA ;

- le Président du Conseil d'administration et le Dirigeant opérationnel pour la MTRL.

Le Directoire du GACM SA

Au 31 décembre 2017, le Directoire, organe exécutif qui assume collégalement la Direction effective du Groupe, est composé des quatre membres suivants :

- Président du Directoire : Pierre REICHERT
- Directeur Général adjoint : Catherine ALLONAS BARTHE
- Membres du Directoire : Daniel BAAL et François MARTIN

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom du GACM SA. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de surveillance et à l'Assemblée générale.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué d'ACM Vie SA, ACM IARD, ACM Vie SAM et Sérénis Assurances

La Direction effective de ces entités est assurée par un Directeur Général et un Directeur Général Délégué.

Le Directeur Général

Les Directeurs Généraux nommés dans les structures sont les suivants :

Entité	ACM Vie SA	ACM IARD SA	ACM Vie SAM	Sérénis Assurances
Directeur Général	Pierre REICHERT	Pierre REICHERT	Catherine ALLONAS BARTHE	Daniel BERNARD
Nomination	CA du 30.06.2015	CA du 30.06.2015	CA du 20.10.2005	CA du 29.10.2002

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées des actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général Délégué

Afin de respecter le principe des « quatre yeux » et l'exigence de mise en place d'une Direction effective telle que prévue par les articles L.322-3-2 et R.322-168 du Code des assurances, les Conseils d'administration des sociétés ACM Vie SA, ACM IARD SA, ACM Vie SAM et Sérénis Assurances SA ont nommé des Directeurs Généraux Délégués comme suit :

- ACM Vie SA : Catherine ALLONAS BARTHE
- ACM IARD SA : Étienne DEPEYRE
- ACM Vie SAM : Jean-Paul GUILLOU
- Sérénis Assurances SA : Christophe WERHUNG

À l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs attribués aux Assemblées générales et aux Conseils d'administration.

Le Président du Conseil d'administration et le dirigeant opérationnel de la MTRL

Conformément à la réglementation Solvabilité II la Direction effective de la Mutuelle est assurée par un Président et un dirigeant opérationnel.

Le Président du Conseil d'administration

Conformément à l'article 72 des statuts, le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

M. Romain MIGLIORINI occupe la fonction de Président.

Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il préside les réunions et il en rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Mutuelle et s'assure, en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées.

Il préside également les Assemblées générales.

Le dirigeant opérationnel

Afin de respecter le principe des « quatre yeux » et l'exigence de mise en place d'une Direction effective telle que prévue par les articles L.211-14 et R.211-15 du Code de la mutualité, la MTRL a désigné un dirigeant opérationnel.

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 décembre 2015, M. Étienne DEPEYRE a été nommé dirigeant opérationnel sur proposition de M. Romain MIGLIORINI.

Le Conseil d'administration lui délègue les pouvoirs nécessaires à la Direction effective et la gestion opérationnelle.

Il a notamment le pouvoir de représenter la MTRL vis-à-vis des tiers.

Le dirigeant opérationnel exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci. Il assiste à toutes les réunions du Conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs sont assistés dans la gestion effective par :

- la Direction opérationnelle ;
- des Comités spécialisés ;
- les Responsables des fonctions clés.

En centralisant l'ensemble de ses effectifs salariés et les moyens techniques au sein du GIE ACM, le GACM SA et ses entités filiales ont adopté un fonctionnement transverse et commun garant d'une gestion saine et transparente.

d. La Direction opérationnelle

L'équipe de Direction est composée de la Direction opérationnelle. C'est au niveau du GACM SA que sont déterminées les stratégies de développement des activités pour chaque entité du Groupe. La gestion effective des structures du GACM SA est basée sur un principe de transversalité. Chaque Directeur, salarié du GIE ACM, est responsable de son département et gère son activité pour toutes les entités du GACM SA, ce qui garantit un service de qualité homogène à l'ensemble des entités du Groupe.

Les Directeurs pilotent les activités dont ils ont la charge grâce aux reportings effectués par les Responsables d'activités qu'ils supervisent. Ils rendent compte eux-mêmes directement au Directoire pour le GACM SA, au Dirigeant opérationnel pour la MTRL et au Directeur Général pour les autres entités du Groupe.

e. Les Comités spécialisés

L'équipe de direction du GACM SA peut mettre en place des Comités qui fonctionnent également de manière transverse pour l'ensemble des entités du Groupe. Ces Comités permettent l'examen de questions spécifiques.

Les Comités suivants ont été créés : le Comité des risques, le Comité de contrôle interne, le Comité financier, le Comité des risques Banque-Assurance, le Comité d'investissement immobilier, le Comité de gestion, le Comité titres sensibles, le Comité intermédiaires financiers, le Comité modèles, le Comité qualité des données et le Comité contreparties de pensions livrées.

f. Les Responsables des fonctions clés

Quatre fonctions clés ont été mises en place au sein du Groupe :

- une fonction gestion des risques ;
- une fonction actuariat ;
- une fonction conformité ;
- une fonction audit interne.

Ces fonctions clés sont indépendantes et viennent renforcer la structure de gestion ainsi que les procédures de maîtrise des risques.

Salariés du GIE ACM, les titulaires des fonctions clés assurent la responsabilité de leur fonction respective pour chacune des entités du Groupe. Ils interviennent de manière transverse pour l'ensemble de ces structures ce qui harmonise ainsi leurs actions tout en prenant en compte les spécificités de chacune d'entre elles.

Les Responsables des fonctions clés sont hiérarchiquement rattachés à la Direction effective à laquelle ils ont un accès direct

afin de remonter toute information utile. Ils bénéficient d'un accès direct à l'organe de contrôle par l'intermédiaire du Comité d'audit auquel ils participent.

L'organe de contrôle a la possibilité d'entendre les Responsables des fonctions clés le cas échéant en dehors de la présence de la Direction effective si le Conseil l'estime nécessaire.

Le fonctionnement des fonctions clés est détaillé dans des politiques écrites revues au moins annuellement par le Conseil d'administration qui reçoit des rapports sur leurs missions, les conclusions qu'elles tirent des contrôles effectués, et les propositions d'évolution des procédures qu'elles préconisent.

2. Politique et pratiques de rémunération

Le principe au sein du Groupe des ACM est celui de l'absence de rémunération d'une personne au titre de son mandat social. Cette politique favorise une gestion saine et efficace du Groupe puisqu'elle n'incite pas à une prise de risques inconsidérés.

Les principes de la rémunération sont développés dans une politique de rémunération qui a été adoptée par les sociétés du Groupe.

La politique de rémunération des ACM n'encourage nullement à la prise de risque au-delà des limites de tolérance arrêtées par l'entreprise. La prise de risque est sans effet sur la rémunération. La rémunération est essentiellement fonction de la performance et de l'implication professionnelle du salarié. Le Groupe privilégie la prudence, comportement inspiré des valeurs mutualistes que porte le Groupe Crédit Mutuel CM11.

L'entreprise s'interdit tout dispositif de rémunération qui serait susceptible d'influencer ou d'impacter l'activité de ses salariés au détriment de l'intérêt de ses clients, dont la primauté est au centre des préoccupations des ACM.

Le système de rémunération repose sur un salaire fixe : il ne comporte ni distribution de stock-options, ni attribution d'actions gratuites. Une part variable n'existe que dans des cas très exceptionnels justifiés par des exigences de marché. Cette part variable présente alors un profil et des garanties en adéquation avec les orientations de la politique adoptée : elle est à ce titre prévue contractuellement et fait l'objet d'un plafonnement.

Les salariés d'ACM GIE, employeur unique des entités françaises du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, relèvent de la Convention collective de Crédit Mutuel qui prévoit une structure salariale simple et transparente.

Les dirigeants et les Responsables des fonctions clés, dans le cadre de leur contrat de travail, sont soumis au système de rémunération applicable à tous les salariés du GIE ACM.

Au même titre que l'ensemble des salariés, ils sont également soumis à la Convention collective de Crédit Mutuel.

Comme pour tous salariés, des primes au mérite peuvent également être accordées ponctuellement.

La rémunération des directeurs, les augmentations ainsi que l'attribution de primes sont décidées, comme pour l'ensemble des salariés, par le Président du GIE ACM en relation avec la Direction des ressources humaines.



Le GACM SA et ses entités ont décidé de se référer au Comité de rémunération mis en place au sein du Groupe du Crédit Mutuel CM11.

Le Comité de rémunération est constitué au niveau de la structure faitière du Groupe, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel. Il est composé de manière à lui permettre d'exercer un jugement compétent et indépendant sur les politiques et pratiques de rémunérations, ainsi que sur les incitations créées pour la gestion des risques, des fonds propres et des liquidités.

Il préserve ainsi le modèle d'un système de rémunération transparent et incitant à une gouvernance saine.

En ce qui concerne le cas particulier de la MTRL et en application de l'article L. 114-26 du Code de la mutualité, les administrateurs de la MTRL ne sont pas rémunérés au titre de leurs fonctions.

En outre, l'Assemblée générale de la MTRL peut décider annuellement d'allouer une indemnité au Président du Conseil d'administration ou à des administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées. Conformément à l'article L. 114-17 c) du Code de la mutualité, le rapport de gestion du Conseil d'administration précise l'ensemble des sommes versées aux administrateurs au titre des indemnités de défraiement qu'ils auraient perçues. Un rapport distinct, certifié par le commissaire aux comptes est également présenté à l'Assemblée générale et détaille les sommes et avantages de toute nature versées à chaque administrateur.

3. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle

Néant.

4. Principes et méthodes de consolidation

a. Périmètre de consolidation

Notions de contrôle

La norme IFRS 10 définit la notion de contrôle sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de décision sur l'entité considérée ;
- l'existence de bénéfices obtenus par le Groupe dans sa relation avec l'entité ;
- le lien existant entre le pouvoir de décision et les bénéfices obtenus de l'entité considérée.

Modalités de combinaison comptable des mutuelles

Le GACM SA publie ses comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice 2016. Le référentiel IFRS ne définit pas

les modalités d'intégration globale d'entités non capitalistiques contrôlées par l'entité mère publiant les comptes consolidés ou combinés.

À ce titre, le GACM SA se réfère au Règlement n°2016-11 de l'ANC qui prévoit les modalités comptables des comptes combinés applicables aux sociétés non capitalistiques.

Notamment, il est prévu que les mutuelles contrôlées par l'entité (capitalistique ou non) à laquelle elles s'affilient soient intégrées par intégration globale et que leurs capitaux propres figurent intégralement dans les fonds propres du Groupe, selon une approche par agrégation.

Le GACM SA a contractualisé en 2016 une convention d'affiliation avec chacune des deux mutuelles suivantes :

- ACM Vie SAM, mutuelle d'assurance vie historique du Groupe relevant du Code des assurances
- MTRL, mutuelle d'assurance santé de la région lyonnaise relevant du Code de la mutualité

Les conventions signées en 2016 contractualisent les relations financières fortes et durables existant entre les mutuelles et le groupe d'assurance du GACM SA auquel elles sont adossées historiquement.

b. Méthodes de consolidation

Dans un souci d'harmonisation des méthodes, le GACM SA applique une politique de transmission de directives commune à l'ensemble des sociétés du Groupe. Le but étant d'homogénéiser les données qui sont centralisées en période d'arrêt trimestrielle et annuelle.

Les méthodes de consolidation utilisées par le GACM SA résultent de l'application des normes IFRS 10 et IAS 28.

Intégration globale

Les états financiers des sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidés par intégration globale.

Le contrôle est exclusif dès lors que le Groupe possède, par détention directe ou indirecte, plus de 50% des droits de vote de la filiale ; il est également présumé si le Groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, et à condition qu'aucun autre actionnaire ne détienne plus de 40% des droits de vote.

Mise en équivalence

Les sociétés dont le pourcentage de contrôle est compris entre 20% et 50% des droits de vote (ou 40%, le cas échéant, dans les conditions indiquées précédemment), et les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

c. Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre.

Les comptes et bilans retenus pour établir les comptes consolidés sont ceux présentés à l'approbation des assemblées générales, sauf pour certaines sociétés (notamment RMA) qui publient leurs comptes définitifs postérieurement à l'établissement du bilan consolidé.

Les écarts constatés entre les comptes retenus et les comptes définitifs seront appréciés dans le résultat de l'exercice suivant.

d. Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées, et notamment :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques,
- les opérations internes de réassurance, retraitées sur la base des données comptabilisées par la société cédante,
- les opérations de courtage ou d'intermédiation,
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participations constituées par l'entreprise détentrice des titres, et le cas échéant, les dotations pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive,
- les plus et moins-values de cession intra-groupe,
- les plus et moins-values de fusion de sociétés consolidées,
- les dividendes perçus intra-groupe,

- le résultat constaté sur les transferts de portefeuilles entre sociétés consolidées,
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés.

Lorsque les plus ou moins-values éliminées sur des placements d'assurance ont créé des droits identifiés de façon fiable et exigibles en faveur des bénéficiaires de contrats, ces droits sont neutralisés dans le compte de résultat et au bilan consolidé par la constatation d'une « provision pour participation différée inconditionnelle des bénéficiaires de contrats ».

e. Conversion des états financiers en devise étrangères

Toutes les entités consolidées utilisent l'euro comme monnaie fonctionnelle et comme monnaie de présentation de leurs comptes sociaux, à l'exception de la société d'assurance tunisienne Astree dont les comptes sont établis en dinars tunisiens, et de la société RMA en dirhams marocains.

La conversion des comptes en euros, monnaie de l'entreprise consolidante, est faite selon la méthode du cours de clôture pour le bilan et du cours moyen pour le compte de résultat.

Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances et d'expertise

Les entités du Groupe s'assurent que les dirigeants effectifs, les Responsables des fonctions clés et les membres de l'organe de contrôle disposent des compétences, des connaissances et de l'expérience nécessaires à l'exercice de leur fonction ainsi que d'une intégrité absolue. Chaque entreprise veille en conséquence à vérifier les diplômes et certificats académiques, les formations effectuées ainsi que les casiers judiciaires. Elle apprécie les compétences et les expériences acquises, la maîtrise des risques auxquels l'entreprise est susceptible d'être exposée ainsi que la bonne connaissance du cadre réglementaire. Elle s'assure également des qualités de management, de l'aptitude à la réflexion stratégique pour les dirigeants effectifs et des capacités d'organisation et de communication écrite et orale pour les Responsables des fonctions clés.

Les compétences s'apprécient de façon individuelle en prenant en compte l'expérience, les diplômes, les formations en lien avec les attributions et les tâches des personnes concernées.

Les compétences sont appréciées aussi de manière collective. Les dirigeants et membres de l'organe de contrôle possèdent collectivement les qualifications, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et mandats.

L'appréciation de la compétence porte notamment sur les points suivants :

- connaissance du marché ;
- stratégie d'entreprise ;
- technique de l'assurance ;
- cadre juridique (en particulier la réglementation relative à l'assurance, à son cadre d'exercice, à l'intermédiation et à la fiscalité) ;
- finance ;
- actuariat.

L'entreprise est tenue de disposer des membres de l'organe de contrôle, des dirigeants effectifs et Responsables des fonctions clés justifiant de la plus haute intégrité personnelle.

La justification de l'honorabilité est au demeurant une condition de l'exercice du mandat ou de la fonction (article L.322-2 du Code des assurances et article L.114-21 du Code de la mutualité) et nécessaire, le cas échéant, à l'inscription des dirigeants et membres de l'organe de contrôle au registre du commerce et des sociétés de l'entreprise (article A.123-51 et R.123-54 du Code de commerce).

Les dirigeants et Responsables des fonctions clés sont assujettis au respect du Recueil de déontologie du Groupe Crédit Mutuel CM11.

2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité

L'honorabilité et la compétence sont appréciées dans le respect des dispositions de l'article L.322-2 du Code des assurances, des dispositions du Code de commerce et des articles 258 et 273 du Règlement Délégué (UE) n°2015/35 du 10 octobre 2014 et visent à garantir une gestion saine et prudente de l'entreprise.

L'entreprise s'assure, préalablement à une nomination ou à un renouvellement, que les diplômes, les formations suivies et l'expérience acquise rendent le candidat pressenti apte à assumer la fonction envisagée.

L'honorabilité de la personne est vérifiée notamment au travers de l'obtention d'une déclaration de non-condamnation, d'un extrait de casier judiciaire, d'une déclaration de non-faillite et de tout autre élément concret permettant de s'assurer de l'honorabilité personnelle et professionnelle.

Tout au long de l'exercice de ses fonctions, le dirigeant effectif, membre de l'organe de contrôle ou Responsable de fonction

clé s'attachera à répondre en permanence aux exigences de compétence notamment en suivant des formations permettant de conserver le niveau de compétence exigé par la fonction assumée.

L'appréciation des compétences et des connaissances techniques des personnes concernées s'effectue en prenant en compte les caractéristiques de l'entité et sa place dans le GACM.

À compter du 1^{er} janvier 2018, la société GACM SA et ses entités se réfèrent au Comité de nomination constitué au niveau de la société faitière Caisse Fédérale du Crédit Mutuel.

Une politique écrite relative à l'application de ces exigences a été mise en place au sein du Groupe.

Cette politique décrit les modalités d'évaluation et de mise en œuvre par les organes responsables de leur nomination, de la compétence et de l'honorabilité des personnes suivantes :

- dirigeants effectifs ;
- Responsables des fonctions clés ;
- membres des organes de contrôle.

Elle décrit aussi les modalités de transmission à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) des informations relatives à la compétence et l'honorabilité des personnes auxquelles ces exigences s'appliquent conformément à l'Instruction n°2017-I-08 de l'ACPR.

C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

L'évaluation et la gestion des risques des sociétés du Groupe visent à :

- garantir le respect des engagements vis-à-vis des assurés ;
- protéger les fonds propres ;
- sécuriser et optimiser le résultat comptable.

Le système de gestion des risques du Groupe s'appuie sur des cartographies des risques auxquels est soumis le Groupe.

Les risques identifiés ont été regroupés en familles de risques :

- les risques techniques ;
- les risques financiers ;
- les autres risques dont les risques opérationnels.

Ces risques ainsi que leur mode d'évaluation, de gestion et de surveillance, sont décrits plus précisément dans la politique de gestion des risques et dans la politique d'investissement du Groupe.

1. Gestion des risques

a. Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de prime ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

De manière générale les sociétés d'assurances du GACM SA souscrivent tout un ensemble de risques « simples » provenant d'une clientèle de particuliers et PME.

À noter notamment les risques suivants relatifs aux sociétés non-vie ;

- dommages corporels : incapacité, invalidité, frais de soins, dépendance, décès accidentel ;
- automobile : dommages et responsabilité civile ;

- risques particuliers et professionnels : incendie, explosion, dommages dus aux éléments naturels, catastrophes naturelles ;
- responsabilité générale des particuliers et des professionnels ;
- pertes pécuniaires diverses ;
- protection juridique.

En ce qui concerne les sociétés vie : toutes les opérations ayant trait aux risques en cas de vie, décès, les opérations de capitalisation, et la gestion de régimes de retraites en points.

La gestion des risques techniques relevant de l'ensemble des activités présentées ci-dessus s'articule autour de quatre principaux piliers :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification : assurances de personnes, assurance-vie et capitalisation ;
- le contrôle de gestion qui assure tout le reporting et les analyses de fond permettant de suivre ce risque technique dans la durée sur l'ensemble des métiers ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction actuariat qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques mais également l'émission d'un avis sur la politique de réassurance et de souscription.

b. Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif. La poursuite de cet objectif conduit à s'assurer que l'amplitude des écarts entre la valeur des actifs et celle des passifs soit contenue tant à court terme qu'à moyen et long terme.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la Politique d'investissement du Groupe et tient compte de l'obligation relative au principe de la « personne prudente ».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de contrepartie (au sens Solvabilité II) ;
- le risque de liquidité.

La gestion des risques financiers s'articule autour de plusieurs services :

- le service de Gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;

- la fonction gestion des risques qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie (au sens Solvabilité II) ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et la fonction gestion des risques ;
- le service de Contrôle des Risques Financiers (CRF), qui s'assure, a posteriori, du respect des limites fixées.

c. Gestion des autres risques

Qualité des données

Le suivi de la qualité des données utilisées dans les calculs de provisions et reporting Solvabilité II constitue un enjeu et une préoccupation permanente pour le GACM.

Le processus qualité des données mis en place dans le cadre de Solvabilité II a notamment pour objet de s'assurer que les données utilisées pour la tarification, les calculs d'engagements et plus largement les calculs de ratios de solvabilité soient suffisantes et fiables. Ce mécanisme est basé sur une démarche permanente de veille et d'amélioration.

Le GACM s'appuie sur un système d'information urbanisé et commun aux différentes sociétés du Groupe. Il est administré par Euro-information (EI) filiale du Groupe Crédit Mutuel CM11, dont les process sont certifiés ISO 9001. Les ACM et EI sont audités régulièrement sur les contrôles généraux informatiques et sur la qualité des données.

Dans ce cadre, les ACM ont mené les développements nécessaires pour se doter d'un dictionnaire de données et pour mettre en place un dispositif d'évaluation continu de la qualité des informations.

Ces deux dispositifs ont été renforcés pour les données utilisées dans les calculs d'engagements Solvabilité II jugées plus sensibles, notamment par la mise en place, sur celles-ci, d'un suivi approprié des critères d'exhaustivité, de cohérence et précision.

Risque de non-conformité

La conformité anime et impulse un dispositif dont la vocation est d'évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations d'assurance et de prémunir les entités du GACM contre le risque de non-conformité. Il s'agit de garantir que les activités d'assurance sont conduites dans le respect des règles d'exercice, ce qui s'entend des normes et des engagements déontologiques qui les régissent. Au travers de son action, la conformité sert donc les intérêts des entreprises et mutuelles d'assurance, qu'elle s'efforce de protéger contre tout risque de sanction et plus largement d'image et de réputation, et des clients, assurés et bénéficiaires, en ce qu'elle contrôle le respect des règles de protection de la clientèle.

La conformité s'appuie, pour déployer ses actions, sur un réseau de contributeurs au sein des lignes de métier (assurance automobile, assurance habitation, assurance santé,...). Ces contributeurs, au contact de la réalité opérationnelle, veillent à la prise en compte des impératifs de conformité dans leurs activités respectives.

La conformité travaille également en étroite relation avec les autres filières de l'entreprise, au nombre desquelles notamment le Contrôle permanent, le Juridique ou l'Audit.

Également, la conformité travaille en relation avec la conformité du Groupe Crédit Mutuel CM11.

Risques opérationnels

Les incidents ou sinistres sont répertoriés via un outil spécifiquement dédié. Cet outil, commun à l'ensemble des entités du Groupe, sert à la construction de bases historiques de pertes.

Les risques opérationnels sont appréhendés différemment selon qu'ils se caractérisent par la fréquence ou la gravité.

Les risques de gravité et de fréquence rares sont appréhendés via des travaux de modélisation. L'ensemble des études menées sont formalisées et permettent d'évaluer et de quantifier l'impact de ces risques.

Des cartographies des risques permettent d'identifier, évaluer et mesurer les risques encourus. Les données ainsi recueillies auprès des différents services et métiers sont ensuite consolidées au niveau du Groupe afin d'obtenir une vision globale des risques.

Afin de se prémunir contre les risques opérationnels, le Groupe peut être amené à engager des actions par le biais de plans de réductions des risques en agissant :

- sur les causes de risques pour en diminuer l'occurrence (actions de prévention) ;
- sur leurs conséquences dans l'objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

À ce titre, les Plans de Continuité d'Activité (PCA) sont déclinés en fonction de différents scénarios couvrant l'ensemble des métiers. La formalisation de ces plans consiste à décrire les activités essentielles, le fonctionnement en mode dégradé et à déterminer les moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

Des tests sont régulièrement conduits en vue de s'assurer du caractère opérationnel de ces Plans de Continuité d'Activité. De même, annuellement, plusieurs métiers sont invités à participer à un test de reprise d'activité.

d. Gestion transverse des risques

Le processus ORSA vise à piloter de manière transverse les risques des sociétés du Groupe à court et moyen terme.

Organisation

- 1^{er} niveau : fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques pilote le dispositif ORSA des sociétés du Groupe. Elle propose les scénarios de stress tests à envisager en lien avec le profil de risque. Elle analyse les résultats au regard des critères de l'appétence au risque. Elle rédige le rapport interne et en présente les principales conclusions aux différents Comités.

La fonction gestion des risques fait appel, pour la partie quantitative de l'ORSA, à l'équipe en charge des calculs du pilier 1. Celle-ci met en place les méthodes, développe les modèles, et réalise les calculs prospectifs de l'ORSA, sous la houlette de la fonction gestion des risques.

- 2^e niveau : Comité modèles et Comité des risques

La fonction gestion des risques présente les hypothèses et les méthodes actuarielles et financières utilisées au Comité modèles, composé du Directeur Financier, du Directeur Comptes &

Réassurance et du Responsable de la fonction actuarielle, qui les valide et discute les résultats.

Le Comité des risques, composé des dirigeants effectifs, des fonctions clés, du responsable du service de contrôle permanent, et des Directeurs des branches, discute les conclusions de l'ORSA.

- 3^e niveau : Conseil d'administration

Chaque processus ORSA complet fait l'objet d'une présentation au Conseil de surveillance du Groupe qui doit en valider les principales hypothèses et conclusions et exprimer son positionnement par rapport aux principaux risques auxquels elle est exposée.

L'Audit interne s'assure que le processus ORSA est appliqué conformément à la politique décrite dans ce document.

Scenarii de crises envisagés

Plusieurs types de scénarios de crise sont envisagés dans le processus ORSA :

- Des scénarios dits scénarios de stress tests portant sur les risques identifiés comme majeurs pour le Groupe. Ces stress tests peuvent porter sur un risque ou sur une combinaison de risques.

L'intensité de ces stress tests est définie à partir de bases statistiques quand cela est possible, enrichie ensuite d'un avis d'expert. Ces scénarios font l'objet d'une validation en Comité modèles. Seuls les résultats des scénarios les plus pertinents sont présentés dans le rapport ORSA.

- Des scénarios dits de « reverse stress » pour les risques identifiés comme majeurs. Ils visent à déterminer le niveau d'un risque au-delà duquel l'appétence au risque n'est plus respectée.

Documentation

Pour chaque évaluation ORSA, un rapport interne détaillé est rédigé. Une synthèse des principales conclusions de cette évaluation est ensuite faite. Une fois les conclusions validées, un rapport est envoyé à l'autorité de contrôle.

Fréquence

L'ORSA est réalisé a minima une fois par an et donne lieu à un rapport ORSA complet dont les principales conclusions font l'objet d'une présentation au Comité modèles puis au Comité des risques et d'un rapport envoyé à l'Autorité de contrôle. Un processus ORSA peut également être lancé si les circonstances le nécessitent.

2. Organisation interne

La mise en place de la politique de gestion des risques s'effectue dans le cadre du système de gestion des risques du Groupe.

L'organisation du système de gestion des risques comporte trois strates :

- le 1^{er} niveau correspond au contrôle, par chaque service opérationnel ou fonctionnel, des risques relevant de son champ de compétence ;
- le 2^e niveau de contrôle est réalisé par la fonction gestion des risques, la fonction actuarielle, le service Contrôle permanent, et la fonction conformité ;

- le 3^e niveau de suivi des risques est effectué par l'Audit interne, ponctuellement, qui vérifie l'efficacité du système de gestion des risques par des contrôles périodiques.

La responsabilité finale du système de gestion des risques incombe au Conseil de surveillance et au Comité de direction, qui en confient la coordination à la fonction gestion des risques.

Il existe plusieurs Comités de suivi des risques :

- le Comité d'audit et des risques, dont la description figure ci-avant ;

- un Comité de coordination des risques Banque-Assurance qui réunit, une fois par trimestre le Directeur Financier, le Directeur Comptes & Réassurance, le Responsable de la fonction gestion des risques ainsi que le Directeur des Risques et le Responsable information financière contrepartie du Groupe Crédit Mutuel CM11. Ce Comité permet d'échanger sur les risques du GACM et du Groupe Crédit Mutuel CM11.

D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En qualité de filiales d'un groupe bancaire, les entreprises du GACM mettent en œuvre des procédures de recensement et de surveillance des risques se rapprochant de ce qui est imposé aux établissements de crédits, par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le dispositif de contrôle interne au sein des compagnies du GACM s'inscrit donc dans le cadre de l'organisation générale du contrôle défini au niveau du Groupe Crédit Mutuel CM11.

1. Dispositif général de contrôle interne

Chacune des sociétés du GACM a mis en place un dispositif de contrôle interne adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent. Elles s'assurent que son système de contrôle interne et de mesure des risques couvre, de manière exhaustive, l'ensemble des activités.

2. Les objectifs

Conformément à la définition du « COSO », référentiel de contrôle interne retenu, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et à adapter en permanence des systèmes de management appropriés, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité de l'information financière ;
- le respect des réglementations légales et internes ;
- l'efficacité des principaux processus des compagnies ;
- la prévention et maîtrise des risques auxquels la société est exposée ;
- l'application des instructions de l'organe d'administration ;
- la protection des actifs et des personnes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il apporte cependant une assurance raisonnable sur le fait que les objectifs précités sont atteints de manière satisfaisante.

Chaque société veille à ce que son dispositif de contrôle interne se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes du Groupe.

Le service de Contrôle permanent veille à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et qu'ils soient conformes à la déontologie et aux règles internes de chacune des sociétés du GACM.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

3. L'organisation générale

Le dispositif de contrôle interne au sein du Groupe s'articule entre contrôle permanent, contrôle périodique et conformité.

Le service de Contrôle permanent est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation.

Le service de Contrôle permanent travaille en étroite collaboration avec le service de la Conformité qui constitue une composante du système de contrôle interne du fait qu'il met en place des procédures permettant de s'assurer que les activités sont exercées dans le respect des exigences législatives, réglementaires, des normes professionnelles et des engagements pris par le Groupe.

Le Contrôle permanent veille à la cohérence du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein des sociétés du GACM et veille à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques. Il s'appuie sur une revue régulière des contrôles destinés à couvrir les risques inhérents aux activités, en matérialisant les contrôles dans des portails de contrôle interne. Il se fonde sur la cartographie des activités. Au travers de ses actions, le Contrôle permanent cherche à promouvoir le contrôle interne au sein des différents métiers et à créer une culture du contrôle.

Le système mis en place est conçu de telle sorte que l'intégralité des activités des différentes sociétés soient surveillées régulièrement à travers cette organisation de contrôle.

Au sein de chaque compagnie, les contrôles sont organisés en trois niveaux distincts :

Les contrôles de premier niveau

Ce sont tous les contrôles mis en œuvre au sein des services opérationnels de la compagnie ainsi qu'au sein du réseau de distribution pour garantir la régularité, la sécurité et la bonne fin des opérations réalisées ainsi que le respect des diligences liées à la surveillance des risques associés aux opérations.

Les contrôles de deuxième niveau

Le contrôle de deuxième niveau recouvre les contrôles exercés par des fonctions de contrôle permanent indépendantes des services opérationnels. Le Contrôle permanent s'assure du caractère opérationnel et de l'efficacité des contrôles réalisés par les opérationnels et leur hiérarchie dans le cadre du plan de contrôle.

Les contrôles de troisième niveau

Le contrôle de troisième niveau est réalisé par la fonction audit interne qui s'assure de la qualité et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place eu égard aux risques encourus par la compagnie dans le cadre de ses activités.

Le Contrôle permanent se matérialise quotidiennement par la réalisation de contrôles de cohérence qui sont assumés par l'encadrement des services opérationnels. À ce titre, une relation fonctionnelle est établie entre les services de Contrôle permanent et de conformité et les services opérationnels au travers d'une charte de contrôle interne pour les domaines que sont :

- le contrôle permanent ;
- les habilitations ;
- les risques opérationnels ;
- la conformité.

Les contrôles mis en œuvre au sein de chaque service opérationnel visent à maîtriser les risques relevant de leur domaine d'activité. Ce dispositif se fonde sur une forte automatisation des outils de contrôle et sur un ensemble de procédures de gestion et de limites opérationnelles qui sont conformes eu égard à la réglementation et aux normes en vigueur au sein des sociétés du GACM.

Le service de Contrôle permanent opère un suivi et une supervision des contrôles opérés par les services opérationnels. Pour ce faire, il s'appuie sur les portails de contrôle interne en vigueur et il supervise les tâches de contrôle déléguées aux entités opérationnelles voire procède à des tests de fiabilité.

Le Contrôle permanent peut être amené à opérer des missions spécifiques en vue de vérifier le bon fonctionnement opérationnel du dispositif de maîtrise des risques et d'apprécier la pertinence et la fiabilité du niveau de couverture des risques.

Certains contrôles relatifs au suivi des contrats d'assurances et au respect des procédures sont décentralisés au sein des réseaux de distributions. Le Contrôle permanent des réseaux de distribution s'assure de l'effectivité des contrôles en supervisant les tâches semestrielles de contrôles dédiées aux responsables d'agences. Annuellement, au travers d'un reporting, le Contrôle permanent du réseau remonte ses constats au Contrôle permanent de la compagnie.

Au moins une fois annuellement, le Contrôle permanent et la Conformité rendent compte à la Direction générale et au Comité

de contrôle interne du résultat des travaux entrepris sur l'exercice et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne déployé au sein des compagnies ainsi qu'au niveau des réseaux de distribution.

4. Le dispositif de conformité

Gage de son indépendance, la conformité n'exerce par ailleurs aucune fonction commerciale, financière, comptable ou opérationnelle. Elle a pour mission d'accompagner le Groupe dans le déploiement de ses activités tout en veillant au respect des exigences législatives, réglementaires, des normes professionnelles et des engagements auxquels les entités du GACM SA ont souscrit. Également, elle accompagne l'adaptation des entreprises d'assurance, de leurs services et de leurs produits à l'évolution de leur environnement, aux mutations technologiques et aux nouveaux usages, tout en veillant à préserver leur sécurité juridique. Enfin, elle veille à une conduite rigoureuse des activités d'assurance, sur le plan de l'honnêteté et de la déontologie professionnelle.

Au service de ces objectifs, et en application des orientations générales arrêtées par les organes de gouvernance, la conformité initie et déploie notamment les procédures et les actions suivantes :

- s'assurer de la réalisation d'une veille réglementaire garantissant la détection et la prise en compte des exigences nouvelles ;
- vérifier la conformité des produits et des éditions ;
- veiller à ce que l'activité de distribution d'assurance soit effectuée dans le respect des règles régissant cette activité, notamment en matière de probité et de capacité professionnelle ;
- veiller à la qualité de l'information mise à la disposition des clients et contribuer à un conseil de qualité ;
- sensibiliser les salariés aux exigences de conformité, notamment au travers d'actions de formation. La conformité est l'affaire de tous !
- veiller au respect des dispositions relatives à la protection de la vie privée et notamment à une utilisation légitime des données à caractère personnel que confient les clients ;
- garantir la bonne prise en compte et l'efficace traitement des réclamations, gage de la qualité de service des entreprises et mutuelles. Les retours des clients, qu'ils soient bons ou moins élogieux, sont toujours pris en considération et peuvent contribuer à l'amélioration des produits et services ;
- veiller à l'efficacité du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme ;
- justifier d'une organisation et de moyens permettant l'efficace et rapide détection des assurés décédés, puis l'identification des bénéficiaires des contrats d'assurance-vie en vue du règlement des capitaux dus. La proximité des réseaux du Crédit Mutuel et du CIC avec leurs clients est un élément facilitateur fort.

On signalera que l'exercice 2017 a été marqué par la forte implication des entreprises et mutuelles du GACM dans l'étude d'impact et la préparation à l'entrée en vigueur prochaine de deux réformes majeures. La première d'entre elles est la réforme de la distribution d'assurance. Cette réforme emporte notamment un renforcement de l'exigence de capacité professionnelle des distributeurs et l'introduction d'une gouvernance et d'une

surveillance des produits, lesquels doivent être et demeurer en adéquation avec les besoins de leur marché cible. La seconde réforme concerne la protection des données personnelles, les entreprises devant désigner un Data Protection Officer en charge de veiller au respect des règles de protection de la vie privée et prendre en compte, dans leurs activités et développements, les exigences en la matière. Les travaux se poursuivront en 2018 et vraisemblablement au-delà.

Contributeur et filières partenaires

Pour mener à bien ses missions, la conformité s'appuie sur un réseau de contributeurs attachés aux branches d'activité et des filières partenaires. La conformité travaille à la diffusion d'une culture de la conformité à tous les niveaux de l'entreprise.

Reporting

La conformité rend compte de son action auprès de la Direction effective et de l'organe délibérant des entreprises et mutuelles du GACM. L'organe délibérant apprécie et approuve, annuellement au moins, les actions menées dans le domaine de la conformité. Également, il arrête les axes de travail prioritaires pour l'exercice à venir. Pour 2018, conformément au plan d'action adopté, l'effort sera maintenu sur les sujets majeurs que sont la réforme de la distribution et la protection des données personnelles.

E. FONCTION D'AUDIT INTERNE

Le service d'audit interne conduit ses travaux en respect des normes professionnelles et du Code de déontologie de l'audit interne diffusés par l'IFACI, et notamment de la Norme 1 100 qui précise que « l'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité ».

1. Indépendance

Le service d'audit interne des ACM est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation, conformément à la politique d'audit interne. Le service est rattaché hiérarchiquement à la Direction effective à qui il rapporte directement.

Le Responsable de la fonction clé audit interne rend compte à la Direction effective à tout moment et au moins une fois par an au Comité d'audit du résultat des contrôles effectués par l'ensemble des corps de contrôle périodique intervenant sur le périmètre du GACM, du niveau global de maîtrise des opérations ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations. Il reporte également les problèmes significatifs constatés touchant les processus de management des risques, de contrôle, de gouvernance d'entreprise, ou d'organisation. En outre, le Responsable de la fonction audit interne transmet chaque année un rapport d'activité de la fonction clé audit interne à destination du Conseil de surveillance.

Si la fonction clé audit constate l'existence d'un risque systémique, elle en informe dans un premier temps la Direction effective. Dans un deuxième temps, elle peut transmettre à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution un rapport relatif à ces constats, après avoir préalablement informé le Directoire ou le Comité d'audit de cette démarche.

2. Objectivité

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné.

Les auditeurs évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

Ils informent le responsable de l'audit de toute situation les plaçant, où dont on peut légitimement penser qu'elle les place, en position de conflit d'intérêts ou de partialité. À ce titre, durant un an, il leur est interdit d'auditer une activité à laquelle ils ont participé ou eu des responsabilités.

3. Fonctionnement du service

Le fonctionnement du service est régi par une politique d'audit validée et revue annuellement. Cette politique d'audit interne se réfère aux normes professionnelles et au Code de déontologie de l'audit interne qui sont diffusés en France par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI) et qui constituent le cadre de référence international de l'audit sur les points suivants :

- l'indépendance de la fonction d'audit interne ;
- les conflits d'intérêts au sein de la fonction d'audit interne ;
- la politique d'audit interne ;
- le plan d'audit interne ;
- la documentation d'audit interne ;
- les tâches de la fonction d'audit interne.

La politique d'audit interne de l'entreprise se conforme aux orientations 40 à 45 de l'EIOPA en la matière.

4. Planification de l'activité

Le service d'audit établit et met en œuvre un plan tenant compte de toutes les activités du GACM SA et ses filiales ainsi que de leurs développements attendus. Pour des raisons opérationnelles, les missions d'audit relatives aux activités de distribution au sein des réseaux Crédit Mutuel et CIC sont déléguées au Contrôle Périodique Réseau du Groupe Crédit Mutuel CM11 et les missions relatives aux activités de prestations de services (informatique,

éditique, etc.) assurées par des entités appartenant au Groupe Crédit Mutuel CM11 sont déléguées au Contrôle Périodique Métiers du Groupe Crédit Mutuel CM11.

La méthodologie de détermination du plan d'audit est fondée sur une cartographie basée sur une approche par les risques évalués de manière quantitative et qualitative, afin que la fréquence d'audit des activités soit corrélée à leur degré d'exposition aux risques. L'axe d'analyse retenu pour évaluer et hiérarchiser les risques du GACM SA et ses filiales est l'exigence de fonds propres réglementaires, calculée dans le régime prudentiel de Solvabilité II par le SCR (capitaux de solvabilité requis). Le plan d'audit est déterminé chaque année, sur une durée quinquennale, afin de définir des priorités cohérentes avec la stratégie du Groupe et de donner une assurance raisonnable au GACM SA et ses filiales sur la maîtrise des risques de ses activités. Le plan annuel d'audit interne est également établi en coordination avec la Présidence du Directoire et le Contrôle Périodique Métiers du Groupe Crédit Mutuel CM11. Le plan d'audit fait l'objet d'une validation par le Comité d'audit.

L'Inspection Générale de la Confédération nationale du Crédit Mutuel et l'Audit groupe du Groupe Crédit Mutuel CM11 peuvent également intervenir sur le périmètre du GACM SA et ses filiales, au titre de leur mandat. Ces deux corps réalisent leurs missions au titre de leur plan d'audit défini par leurs instances respectives. Les missions portant sur le périmètre du GACM SA et ses filiales sont validées par le Comité d'audit du GACM SA.

F. FONCTION ACTUARIELLE

La gouvernance de la fonction actuarielle du GACM est définie dans la politique de la fonction actuarielle du GACM, commune à toutes les sociétés qui le composent, et validée par le Conseil d'administration.

Au-delà des responsabilités de la fonction actuarielle décrites à l'article 48 de la directive Solvabilité II, les missions au sein du GACM se déclinent en 5 axes principaux :

- la prise en charge de la coordination du calcul des provisions techniques et la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques conformément à l'article 48 de la directive Solvabilité II qui institutionnalise cette fonction comme l'une des quatre fonctions clés ;
- la coordination des problématiques actuarielles des différentes branches d'activité ou métiers du GACM, notamment par la

5. Déroulement des missions

Les missions planifiées ont pour objectifs d'identifier les forces et les faiblesses des activités ou des structures auditées et de formuler des recommandations. Elles contribuent à affiner les évaluations des risques et à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des structures.

À l'issue de chaque mission, le service d'audit interne rédige un rapport qui retrace l'ensemble des faiblesses relevées et émet des recommandations pour y remédier. L'entité auditée dispose de la possibilité d'apporter ses commentaires aux recommandations formulées.

Le rapport qui est rédigé à l'issue d'une mission est adressé à l'entité concernée ainsi qu'au Directeur de la branche concernée en vue de planifier la mise en œuvre des recommandations. Dès lors que le calendrier des recommandations est arrêté d'un commun accord entre l'entité auditée et le service d'audit interne, le rapport est transmis à la Direction effective de la structure auditée.

Les entités sont responsables de la mise en œuvre des recommandations. Pour l'ensemble des missions effectuées, un suivi des recommandations est effectué. L'objectif est de formuler une appréciation générale sur l'avancement du plan d'actions et l'atteinte des résultats par l'entité auditée. Cela est formalisé dans un rapport de suivi émis dans un délai de 1 à 2 ans après la diffusion du rapport d'audit initial et suivant l'échéance des recommandations.

rédaction d'avis formalisés tout au long de l'année portant sur la politique de souscription, les nouveaux produits, les nouvelles garanties et les grandes orientations en matière de réassurance ;

- le pilotage effectif de la qualité des données pour les différentes sociétés du GACM ;
- la validation des modèles Solvabilité II ;
- la rédaction du rapport annuel de la fonction actuarielle qui décrit les missions effectuées et qui comprend notamment la remise d'un avis sur la suffisance des provisions techniques, sur les politiques de souscription, sur l'adéquation du programme de réassurance ainsi qu'une synthèse sur l'évaluation de la qualité des données utilisées.

G. SOUS-TRAITANCE

Les entités du GACM SA bénéficient de l'expertise des filiales françaises dédiées du Groupe Crédit Mutuel CM11 pour la fourniture de certains services, notamment dans les domaines de l'informatique et de la gestion du personnel. Également, en vue de garantir la meilleure réactivité et le meilleur service aux clients, les entités du GACM SA peuvent confier à leurs distributeurs du Groupe Crédit Mutuel CM11 un certain nombre d'actes de gestion courante des contrats d'assurance. Enfin, la gestion des sinistres peut-être confiée à certains distributeurs, qui gèrent dès lors la relation globale avec leurs clients, de l'entrée en relation jusqu'à l'indemnisation des sinistres ou au versement des prestations. Cette délégation est assumée sous le contrôle de l'assureur et des corps de contrôle dédiés du Groupe Crédit Mutuel CM11.

La sous-traitance d'activités à des entités extérieures au Groupe Crédit Mutuel CM11 est exceptionnelle, le Groupe privilégiant la maîtrise directe de ses risques. Les entités du Groupe observent les orientations générales rappelées dans la politique de sous-traitance. Seule Sérénis Assurances SA, filiale du GACM SA dédiée à la gestion des produits distribués par le biais du courtage, recourt plus largement à l'externalisation pour la gestion des produits et des sinistres. Cette externalisation s'accompagne d'un contrôle renforcé destiné à veiller à la qualité des prestations, dans l'intérêt de l'entreprise et de ses clients.

H. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance du groupe GACM n'est à apporter.

2

SYSTÈME DE GOUVERNANCE AUTRES INFORMATIONS

3

PROFIL DE RISQUE



A. INTRODUCTION	38	E. RISQUE DE LIQUIDITÉ	44
B. RISQUE DE SOUSCRIPTION	38	1. Description des principaux risques	44
1. Description des principaux risques	38	2. Exposition au risque	44
2. Exposition au risque	39	3. Gestion du risque	45
3. Gestion du risque	40	F. RISQUE OPÉRATIONNEL	45
4. Sensibilités	41	1. Description des principaux risques	45
C. RISQUE DE MARCHÉ	41	2. Exposition au risque	45
1. Description des principaux risques	41	3. Gestion du risque	45
2. Exposition au risque	41	G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	46
3. Gestion du risque	42	1. Description des principaux risques	46
4. Sensibilités	43	2. Exposition au risque	46
D. RISQUE DE CRÉDIT	43	3. Gestion du risque	46
1. Description des principaux risques	43	H. AUTRES INFORMATIONS	46
2. Exposition au risque	43		
3. Gestion du risque	44		
4. Sensibilités	44		

A. INTRODUCTION

Le risque de marché est inhérent à l'activité d'assurance, notamment à l'assurance vie. C'est donc un des risques les plus importants du GACM SA et des entités du groupe ACM Vie Mutuelle, ACM Vie SA, ACM IARD SA, la MTRL et Sérénis Assurances SA.

Au-delà du risque de marché, les principaux risques sont les risques de souscription, notamment en vie sur les sociétés ACM Vie Mutuelle et ACM Vie SA et en santé et en assurance non vie

sur les sociétés ACM IARD SA et Sérénis Assurances SA, puis les risques opérationnels.

Les entités, tout comme le GACM SA, bénéficient d'une bonne diversification entre les risques en raison des activités variées du groupe.

L'exigence en capital, appelée *Solvency Capital Requirement* (SCR), calculée par module de risque selon la formule standard de Solvabilité 2 au 31 décembre 2017, est présentée ci-dessous :

Détail du SCR en K€	GACM SA
SCR* de marché	3 916 576
SCR* de contrepartie	240 492
SCR* de souscription vie	926 490
SCR* de souscription santé	781 573
SCR* de souscription non-vie	731 743
SCR* incorporel	42
BSCR*	4 836 808
SCR* opérationnel	438 903
Ajustement pour impôts	- 632 147
SCR*	4 643 563
SCRncp + SCRot	177 869
SCR FINAL	4 821 432

en milliers d'euros	ACM Vie Mutuelle	ACM Vie SA	ACM IARD	MTRL	Sérénis Assurances SA
SCR de marché	815 507	2 447 043	636 326	3 841	7 779
SCR de contrepartie	20 640	184 356	38 027	2 168	2 580
SCR de souscription vie	157 047	766 888	5 443	56	230
SCR de souscription santé	-	52 511	708 649	764	6 069
SCR de souscription non-vie	-	-	667 528	-	23 232
SCR incorporel	-	-	-	41	-
BSCR	874 194	2 817 208	1 358 945	5 207	28 938
SCR opérationnel	54 084	320 406	88 143	1 562	4 599
Ajustement pour impôts	- 17 098	- 433 559	- 228 449	- 794	- 3 745
SCR GLOBAL	911 179	2 704 056	1 218 640	5 975	29 792

B. RISQUE DE SOUSCRIPTION

1. Description des principaux risques

Par leurs activités en prévoyance, en assurance emprunteurs, en épargne, en retraite, en santé et en assurance non vie, les entités du groupe sont exposées aux risques de souscription d'assurance vie, non vie et santé.

Risques de mortalité et de longévité

Les risques de mortalité et de longévité correspondent au risque de perte liée à une variation imprévue de la sinistralité. Le risque de mortalité pèse particulièrement sur l'activité de prévoyance et

l'assurance emprunteurs. Le risque de longévité est présent sur les portefeuilles de rentes, de dépendance et de retraite.

Risque d'incapacité et d'invalidité

Ce risque correspond au risque de perte liée à une variation imprévue des prestations au titre de l'incapacité et de l'invalidité. Ce risque pèse particulièrement sur le portefeuille d'assurance emprunteurs.

Risque de rachat

En épargne, le risque de rachat correspond au manque à gagner sur les contrats et au risque de pertes financières liées à la vente d'actifs massive à un moment potentiellement défavorable sur les marchés financiers, pour les contrats en euros (qui bénéficient d'une garantie en capital).

Le risque de rachat (ou résiliation) sur le portefeuille d'assurance emprunteurs correspond au manque à gagner lié à un remboursement anticipé ou à un changement d'assureur pour l'assurance d'un prêt.

Le risque de rachat (ou résiliation) sur le portefeuille non vie correspond au manque à gagner lié à une résiliation anticipée du contrat d'assurance.

Risques de souscription non vie et santé

Les risques de souscription non vie et santé (non similaire à la vie) sont composés du risque de prime, du risque de réserve et du risque de catastrophe :

- le risque de prime correspond au risque que les montants des pertes qui surviendront au cours de l'année à venir soient supérieurs aux primes acquises perçues sur la période ;
- le risque de réserve concerne le passif des polices d'assurance couvrant les années antérieures, c'est-à-dire les sinistres déjà survenus. Ce risque est lié à l'incertitude à la fois sur les montants payés et sur la cadence de liquidation de ces montants ;
- le risque catastrophe concerne les pertes dues à des événements extrêmes.

Risque de frais

Le risque de frais correspond à une dégradation soudaine et pérenne des coûts.

Risque de concentration

Les risques de souscription peuvent être accentués si le portefeuille est concentré sur un petit nombre d'assurés ayant un capital sous risque ou une valeur de rachat important.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Les entités françaises du groupe gèrent un large panel de produits d'assurance de personnes et de produits d'assurance non vie. Le portefeuille est principalement constitué d'une clientèle de particuliers. Il présente donc un faible risque de concentration.

SCR de souscription vie

Les principaux risques de souscription vie sont les risques de rachat et de mortalité sur le GACM SA et les sociétés vie du groupe.

La décomposition du SCR de souscription vie par entité et pour le GACM SA, avant effet de diversification, est la suivante :

	GACM SA	ACM Vie Mutuelle	ACM Vie SA	ACM IARD	MTRL	Sérénis Assurances SA
SCR mortalité	22 %	18 %	23 %	0 %	89 %	0 %
SCR longévité	15 %	39 %	10 %	47 %	0 %	28 %
SCR incapacité / invalidité	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
SCR rachat	41 %	32 %	44 %	0 %	0 %	0 %
SCR frais	12 %	9 %	12 %	24 %	9 %	51 %
SCR révision	0 %	0 %	0 %	30 %	0 %	21 %
SCR catastrophe	9 %	2 %	11 %	0 %	2 %	0 %

SCR de souscription santé

Les principaux risques de souscription santé du GACM SA et d'ACM IARD SA sont les risques similaires à la vie (incapacité et invalidité liés en grande partie au portefeuille emprunteurs).

Les principaux risques de souscription de la MTRL et de Sérénis Assurances SA sont les risques non similaires à la vie, liés en grande partie au portefeuille santé et prévoyance individuelle.

La décomposition du SCR de souscription santé par entité et pour le GACM SA, avant effet de diversification, est la suivante :

	GACM SA	ACM Vie Mutuelle	ACM Vie SA	ACM IARD	MTRL	Sérénis Assurances SA
SCR santé similaire à la vie (SLT)	71 %	-	100 %	72 %	-	18 %
SCR santé non similaire à la vie (NSLT)	27 %	-	-	26 %	98 %	81 %
SCR catastrophe	2 %	-	-	2 %	2 %	2 %

SCR de souscription non vie

Les principaux risques de souscription non vie du GACM SA, d'ACM IARD SA et de Sérénis Assurances SA sont les risques de primes et réserves (P&R). Sur ACM IARD SA, il s'agit notamment du risque sur la garantie de responsabilité civile corporelle

automobile et, dans une moindre mesure, les risques de catastrophe. Sur Sérénis Assurances SA, il s'agit principalement du risque sur la branche « Carences locatives ».

La décomposition du SCR de souscription non vie par entité et pour le GACM SA, avant effet de diversification, est la suivante :

	GACM SA	ACM Vie Mutuelle	ACM Vie SA	ACM IARD	MTRL	Sérénis Assurances SA
SCR P&R	81 %	-	-	79 %	-	67 %
SCR rachat	3 %	-	-	3 %	-	0 %
SCR catastrophe	16 %	-	-	17 %	-	33 %

b. Évolution du risque

D'importants changements réglementaires ont eu lieu en assurance emprunteurs en 2017 avec le vote d'une loi conférant à l'assuré la faculté de résilier annuellement son assurance. La possibilité de résiliation annuelle de l'assurance emprunteurs

change les règles de fonctionnement de l'activité et constitue l'enjeu majeur de la branche pour les années à venir.

Ces évolutions législatives obligent le GACM SA et les entités du groupe à repenser en profondeur l'approche de cette branche.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Réassurance

Le groupe dispose d'un programme de réassurance construit de façon à protéger le résultat et la solvabilité des entités du groupe en limitant l'impact d'éventuelles pertes techniques sur les fonds propres.

Les principaux risques couverts par la réassurance sont :

- les risques liés aux événements naturels (tempêtes, inondations...);
- la responsabilité civile des contrats automobile et des multirisques des particuliers et des professionnels ;
- le risque contre les incendies, conflagrations et attentats ;
- les contrats dépendance.

Risque de rachat

Des travaux ont été menés pour réviser la gamme de produits d'assurance emprunteurs afin de l'adapter aux évolutions législatives.

Afin de faire face au risque de rachat sur le portefeuille d'épargne en euros des sociétés vie du groupe, une politique de dotation à la Provision pour Participation aux Excédents (PPE) a été menée ces dernières années. Cette PPE pourra être reprise afin de servir un taux compétitif sur les contrats d'épargne en euros les années de remontée de taux et permettra ainsi de limiter les rachats.

b. Suivi du risque

La politique de gestion des risques s'appuie sur une gouvernance et des procédures documentées. La gestion des risques techniques relevant de l'ensemble des activités du GACM s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les Pôles Métiers qui assurent le développement commercial et la tarification ;
- le Contrôle de Gestion qui assure les suivis et les analyses de fond permettant de suivre le risque technique dans la durée sur l'ensemble des métiers ;
- le Service Réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la Fonction Actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques mais également l'émission d'un avis sur la politique de réassurance et de souscription ;
- la Fonction Gestion des Risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques et veille à ce que la Direction effective approuve le niveau global de risques encourus par les entités du GACM et comprenne les conséquences de la réalisation de ces risques sur la solvabilité prévisionnelle et la rentabilité des différentes entités.

Des réunions entre les Pôles Métiers, le Contrôle de Gestion, la Fonction Actuarielle et la Fonction Gestion des Risques sont organisées semestriellement afin de passer en revue l'activité, les résultats, le contexte réglementaire, ainsi que les différents travaux en cours.

4. Sensibilités

Des analyses de sensibilité sont réalisées périodiquement afin de mesurer la résistance des entités du groupe à la réalisation d'un risque.

Les événements défavorables testés sont :

- une hausse des rachats sur les contrats d'épargne ou des résiliations des contrats pour l'assurance emprunteurs ;
- une dérive de la sinistralité en incapacité / invalidité ou en non vie.

C. RISQUE DE MARCHÉ

1. Description des principaux risques

Les entités du groupe sont exposées aux risques de marché, notamment le risque de taux, le risque actions et assimilés et le risque immobilier. Le risque de crédit, incluant le risque de spread, est traité dans le chapitre suivant.

Risque de taux

En assurance vie, le risque de taux concerne surtout l'épargne en euros. Il peut prendre deux formes :

- en cas de hausse des taux, du fait de l'inertie du taux de rendement de l'actif, le taux servi par l'assureur sur les contrats en euros risque d'être dans un premier temps en-dessous des taux de marché. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre ses titres obligataires en réalisant des moins-values ;
- en cas de baisse des taux, le taux de rendement de l'actif se dilue. Le risque pour l'assureur est de ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis sur les contrats d'épargne en euros.

En assurance non vie, le risque de taux se manifeste par :

- l'émergence de moins-values latentes, en cas de hausse des taux ;
- la perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques, en cas de baisse des taux.

Risque actions et assimilés

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs (hors placements représentatifs des engagements en unités de compte), vont impacter les comptes des sociétés d'assurance.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des provisions en cas de moins-value latente sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Risque immobilier

Un premier risque peut apparaître au niveau des revenus réguliers en cas de vacance d'un bien immobilier ou de non-paiement des loyers.

Un second risque provient de la dépréciation des actifs qui peut amener l'assureur à constituer des provisions, entraînant ainsi une diminution des revenus des placements.

Risque de change

Le risque de change est le risque de perte suite à une variation du taux de conversion entre l'euro et une devise étrangère.

Risque de concentration

Les risques de marché peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs est concentré sur quelques émetteurs.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Les actifs financiers des entités du GACM sont composés de produits de taux et, dans une moindre mesure, d'actions, d'immobilier et de placements monétaires.

L'allocation d'actifs au 31 décembre 2017 (en Valeur Nette Comptable, hors Unités de Compte et opérations de pensions livrées) est la suivante :

En % de la valeur nette comptable	GACM SA	ACM Vie Mutuelle	ACM Vie SA	ACM IARD	MTRL	Sérénis Assurances SA
Produits de taux	78 %	75 %	79 %	76 %	84 %	72 %
Actions et assimilés	11 %	15 %	10 %	14 %	3 %	5 %
Immobilier	5 %	4 %	5 %	4 %	4 %	0 %
Monétaire	6 %	7 %	5 %	6 %	10 %	22 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

SCR

Les risques de marché sont importants notamment sur le portefeuille d'actifs en représentation des contrats d'épargne en euros des sociétés Vie du GACM SA, ACM Vie Mutuelle et ACM Vie SA.

La décomposition du SCR de marché par entité et pour le GACM SA, avant effet de diversification, est la suivante :

	GACM SA	ACM Vie Mutuelle	ACM Vie SA	ACM IARD	MTRL	Sérénis Assurances SA
SCR taux	19 %	17 %	24 %	11 %	40 %	29 %
SCR actions	36 %	35 %	31 %	53 %	10 %	25 %
SCR immobilier	4 %	2 %	4 %	6 %	12 %	1 %
SCR spread	34 %	26 %	38 %	29 %	33 %	36 %
SCR change	1 %	0 %	1 %	1 %	0 %	0 %
SCR concentration	5 %	20 %	3 %	0 %	5 %	8 %

Les principaux risques de marché sont les risques actions et taux.

Le risque de spread est traité dans le chapitre suivant.

Le risque de change est très faible, les investissements sont principalement réalisés dans des valeurs en euros.

b. Évolution du risque

Sur l'année 2017, la part des actions et assimilés est restée quasiment stable, alors que la part d'immobilier a légèrement progressé.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif. La gestion des placements s'articule autour d'actifs « isolés » ou « cantonnés » correspondant aux engagements techniques inscrits au passif du bilan. Les engagements sont regroupés par type de risques prenant en compte les aspects réglementaires, contractuels, techniques et financiers.

La politique d'investissement, qui fixe des règles et des limites de placement et de gestion selon le principe de la personne prudente, constitue le premier maillon de la gestion des risques financiers. Les placements financiers autorisés sont ceux définis par la politique d'investissement dans les limites et conditions

décrites dans le Classeur des limites et les procédures de la Direction Financière et dans le respect des procédures de lutte anti-blanchiment du GACM.

Des critères sur des objectifs Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance (ESG) sont progressivement intégrés dans la politique d'investissement.

Les contrats en unités de compte sont intégralement couverts à l'actif du bilan par les valeurs servant de référence.

La gestion des risques de marché s'organise aujourd'hui autour :

- du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs : risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc. ;
- d'une analyse globale des risques visant à protéger les sociétés contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Le Comité Financier, composé de membres de la Direction, valide les enveloppes d'allocations en actifs risqués (principalement actions, gestion alternative, FCPR, immobilier) et définit les couvertures contre les risques financiers dans le cadre de la politique générale arrêtée par le Conseil de Surveillance du GACM SA et des Conseils d'Administration des entités du groupe.

Au-delà des achats de couverture, une politique de gestion de la Provision pour Participation aux Excédents (PPE) permet de réduire l'exposition au risque de hausse des taux sur les fonds d'épargne en euros des sociétés vie du groupe, ACM Vie Mutuelle et ACM Vie SA. Le risque de baisse des taux sur ces sociétés est également limité par la commercialisation de contrats en euros à Taux Annuel Garanti (TAG), révisable chaque année en fonction de l'évolution du rendement des actifs.

b. Suivi du risque

Des études et analyses sont réalisées afin de suivre régulièrement l'exposition des sociétés aux différents risques de marché.

Des suivis des placements sont réalisés périodiquement, par entité et par canton de gestion. Ils fournissent des informations aux gérants d'actifs leur permettant d'orienter leurs investissements. Ces informations sont de plusieurs ordres : projections de flux et des durations à l'actif et au passif, composition du portefeuille obligataire par secteur et notation, suivi du niveau des marchés actions annulant les plus ou moins-values latentes.

4. Sensibilités

Des analyses de sensibilité sont réalisées périodiquement afin de mesurer la résistance des entités du groupe à la réalisation d'un risque.

Les événements testés sont notamment :

- une hausse de taux d'intérêt ;
- une baisse des taux d'intérêt ;
- un krach sur les marchés actions.

D. RISQUE DE CRÉDIT

1. Description des principaux risques

Risque de spread

Le risque de spread (considéré comme représentatif de la qualité de crédit d'un actif) correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette.

Pour mesurer la qualité de crédit liée à une émission ou un émetteur, le groupe utilise les notations des agences de notation.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements.

Risque de concentration

Les risques de crédit peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs et les opérations financières et de réassurance sont concentrés sur quelques émetteurs ou contreparties de moins bonne qualité de crédit.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Portefeuille obligataire en direct

Les titres en portefeuille sont de bonne qualité de crédit :

En % de la valeur nette comptable	GACM SA	ACM Vie Mutuelle	ACM Vie SA	ACM IARD	MTRL	Sérénis Assurances SA
AAA - A	77 %	75 %	77 %	80 %	94 %	89 %
BBB ou moins - Non noté	23 %	25 %	23 %	20 %	6 %	11 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Le portefeuille obligataire est majoritairement constitué d'obligations d'entreprises.

La France est le principal émetteur au sein du portefeuille d'obligations souveraines des entités françaises du groupe.

Autres expositions

Les entités du groupe ont recours à la réassurance et réalisent des opérations financières qui génèrent également un risque de contrepartie.

SCR

Au niveau du GACM SA et des entités du groupe, le SCR de spread est un risque important du module de risque de marché de la formule standard de Solvabilité 2.

Le SCR de contrepartie est faible sur le GACM SA et les entités du groupe, hormis pour la MTRL.

b. Évolution du risque

La part des obligations d'entreprises en portefeuille a légèrement augmenté sur l'année 2017.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Risque de spread

La gestion du risque de spread et de concentration de ce risque se fait à plusieurs niveaux :

- des limites d'exposition par émetteur ont été définies. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur ;
- des limites d'exposition par classe de notation ont également été mises en place.

Risque de contrepartie

Les éléments contribuant à limiter ce risque sur les opérations financières sont :

- des règles de sélection des contreparties : les contreparties sont soumises à une contrainte de notation minimum ;
- la mise en place de conventions-cadre imposant des échanges de collatéral avec ces contreparties au-delà d'un certain niveau d'engagement ;

- des limites de positions par contrepartie ;
- un contrôle régulier des valorisations des produits concernés.

De même, des règles ont été établies afin de limiter le risque de contrepartie sur la réassurance.

b. Suivi du risque

Suivi et analyse réguliers du risque de spread

Le suivi du risque de spread des portefeuilles est organisé autour d'un suivi régulier de la notation des portefeuilles et du respect des limites internes.

Suivi et analyse réguliers du risque de contrepartie

La liste des contreparties sur les opérations financières fait l'objet d'une revue périodique lors de comités dédiés.

Dans le cadre de la réassurance, la Direction financière effectue un contrôle semestriel des titres pris en nantissement.

4. Sensibilités

Des analyses de sensibilité sont réalisées périodiquement afin de mesurer la résistance des entités du groupe à la réalisation d'un risque. Une hausse des spreads de crédit est en particulier testée.

E. RISQUE DE LIQUIDITÉ

1. Description des principaux risques

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Au 31 décembre 2017, la majorité des actifs détenus par les entités du groupe sont liquides.

SCR

Le risque de liquidité n'est pas pris en compte dans la formule standard de Solvabilité 2.

b. Évolution du risque

La proportion d'actifs liquides en portefeuille est restée stable sur l'année.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Le risque de liquidité est géré de plusieurs façons :

- une étude des impasses de liquidité à long terme permet de s'assurer que les flux prévisionnels issus des passifs épargne et assimilés, des sociétés vie du groupe, sont couverts par les cash-flows prévisionnels générés par les actifs sur les 15 prochaines années ;
- des stress tests annuels de liquidité (à court ou moyen terme) permettent d'analyser les besoins des entités du groupe en termes d'actifs cessibles en cas de situation de stress sur le passif.

b. Suivi du risque

En complément des études citées, le suivi est organisé autour :

- d'un suivi quotidien de la situation de trésorerie, permettant aux gérants d'actifs de connaître au jour le jour la situation de trésorerie de chaque canton de gestion ;
- d'un « plan d'urgence liquidité », qui permet une surveillance régulière des rachats sur les portefeuilles d'épargne en euros des sociétés vie du groupe et définit une priorité des cessions en fonction de l'intensité des rachats, en cas de survenance de ce risque.

c. Bénéfice attendu dans les primes futures

Dans le bilan Solvabilité 2, des primes futures sont prises en compte dans les calculs de provisions Best Estimate de certains contrats. Le bénéfice futur attendu, calculé comme la différence entre les provisions Best Estimate et des provisions sans prise en compte de primes futures, est mesuré chaque année par entité.

F. RISQUE OPÉRATIONNEL

1. Description des principaux risques

Le risque opérationnel comprend les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique. Il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Le SCR opérationnel représente moins de 10 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel) sur le GACM SA et les entités françaises du groupe, hormis la MTRL (18,5 %) et Sérénis Assurances SA (10,3 %).

b. Évolution du risque

La part du SCR opérationnel dans les exigences en capital du GACM SA et des entités du groupe reste stable sur l'année 2017.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Dans le cadre de Solvabilité 2, une politique de continuité d'activité a été rédigée pour le groupe. Elle décrit la stratégie retenue par le groupe, ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

L'activité siège du GACM (gestion de la production, gestion des sinistres, ...) est assurée par le Personnel de 10 centres administratifs interconnectés répartis sur les territoires français,

belge et espagnol. La Gestion Electronique de Documents, la mutualisation des appels téléphoniques entrants, l'accès à partir de chaque centre à l'ensemble des contrats ACM, permettent de disposer d'un Plan de Continuité d'Activité Métiers (PCA) dynamique par répartition de la charge du centre déficient sur l'ensemble des autres centres administratifs. Ce dispositif a été testé sur les différents centres administratifs à différentes occasions.

De plus, un Plan de Reprise d'Activité (PRA) est mis en place par Euro Information, filiale informatique du Groupe Crédit Mutuel CM11, qui s'engage à reconstruire les bases de données et les applications essentielles de l'entreprise dans un délai réduit (l'engagement d'Euro-Information porte sur 48 heures).

Le Comité Sécurité, animé par le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information Groupe, a défini une stratégie sécuritaire intégrant la notion de DICP (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité et Preuve) dans toutes les étapes de conduite d'un projet : depuis le dossier de lancement jusqu'à la livraison en exploitation.

La définition d'une politique générale de Sécurité informatique a été formalisée.

Le GACM est associé, une fois par an, à un exercice de PRA simulant une panne informatique majeure, cela permettant de vérifier que les données jugées essentielles pour l'entreprise, sont reprises correctement et que les applications majeures redémarrent au plus vite en fonctionnant normalement. Les résultats de l'exercice permettent aussi de formuler des points d'amélioration pour les exercices futurs.

b. Suivi du risque

Le maintien de la sensibilisation et de l'implication des contributeurs est assuré par une animation régulière.

G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

1. Description des principaux risques

Le GACM SA et les entités du groupe sont également exposés au risque de non-conformité et aux risques émergents.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités d'assurance, qu'elles soient de nature législative

ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Risques émergents

Les risques émergents regroupent les nouveaux risques auxquels le groupe pourrait être exposé : cyber-attaques, changement climatique, ...

2. Exposition au risque

Ces risques ne sont pas mesurés dans la formule standard de Solvabilité 2.

3. Gestion du risque

Afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé Conformité. La Conformité travaille en relation avec les filières partenaires et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de

métier. Egalement, la Conformité travaille en relation avec la Conformité du Groupe Crédit Mutuel CM11.

H. AUTRES INFORMATIONS

Dépendance entre les risques

Le groupe utilise la formule standard de Solvabilité 2 pour calculer le SCR. Les matrices de corrélation sont données par les textes réglementaires.

Le GACM SA bénéficie d'une bonne diversification entre les risques en raison de ses activités variées, exercées par le biais de ses différentes filiales opérationnelles.

Il n'y a pas de risque spécifique au niveau du groupe.

4

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ



A.	ÉVALUATION DES ACTIFS	49	C.	ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS	56
1.	Valorisation des actifs incorporels et frais reportés	49	D.	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	57
2.	Valorisation des actifs	49	1.	Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures	57
3.	Explication quantitative et qualitative (en milliers d'euros)	51	2.	Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurances	57
4.	Autres actifs	52			
B.	ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	52			
1.	Tableau récapitulatif par activité	52			
2.	Tableau récapitulatif par société	53			
3.	Méthodes de calcul retenues pour les provisions techniques	53			
4.	Hypothèses principales	53			
5.	Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques	55			
6.	Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales	56			
7.	Créances de réassurance	56			

Bilan consolidé GACM SA

Actifs en milliers d'euros	Solvabilité II	Comptes IFRS	Réévaluations
Goodwill	0	136 808	- 136 808
Frais d'acquisition différés	0	108 851	- 108 851
Immobilisations incorporelles	47	143 019	- 142 972
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	150 476	91 901	58 576
Actifs d'impôts différés	3 328	19 115	- 15 787
Excédent du régime de retraite	46	0	46
Investissements (autres qu'actifs en UC et indexés)	103 535 504	101 650 998	1 884 505
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	9 252 789	9 252 175	614
Prêts et prêts hypothécaires	1 583 266	1 567 810	15 456
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	265 786	310 191	- 44 405
Dépôts auprès des cédantes	338	338	0
Autres actifs	522 199	528 721	- 6 522
Trésorerie et équivalents de trésorerie	145 150	163 197	- 18 047
Total de l'actif	115 458 930	113 973 124	1 485 806

Passifs en milliers d'euros	Solvabilité II	Comptes IFRS	Réévaluations
Provisions techniques non-vie	2 179 185	3 654 553	- 1 475 367
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	85 076 758	84 101 036	975 722
Provisions techniques UC et indexés	8 968 012	9 208 645	- 240 633
Autres provisions techniques	0	32 904	- 32 904
Passifs d'impôts différés	725 516	178 802	546 714
Autres passifs	6 589 856	6 640 959	- 51 103
Total du passif	103 539 328	103 816 899	- 277 571
CAPITAUX PROPRES	11 919 602	10 156 226	1 763 376

Tableaux établis sur la base du QRT S.02

Bilan social des sociétés vie

Actifs en milliers d'euros	ACM Vie SA		ACM Vie Mutuelle	
	Solvabilité II	Comptes sociaux	Solvabilité II	Comptes sociaux
Immobilisations incorporelles	0	14 810	0	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	1	1	0	0
Investissements (autres qu'actifs en UC et indexés)	80 908 543	72 265 975	14 337 338	12 801 316
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	8 662 534	8 662 534	307 285	307 285
Prêts et prêts hypothécaires	1 320 721	1 320 721	206 303	206 303
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	123	123	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0	0
Autres actifs	178 452	178 452	19 110	19 110
Trésorerie et équivalents de trésorerie	59 611	59 611	7 428	7 428
Total de l'actif	91 129 985	82 502 226	14 877 464	13 341 442

Passifs en milliers d'euros	ACM Vie SA		ACM Vie Mutuelle	
	Solvabilité II	Comptes sociaux	Solvabilité II	Comptes sociaux
Provisions techniques non-vie	0	0	0	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	71 258 903	64 401 291	12 180 630	10 857 330
Provisions techniques UC et indexés	8 389 671	8 620 557	296 280	305 732
Autres provisions techniques	0	0	0	0
Passifs d'impôts différés	433 559	2 805	17 098	0
Autres passifs	4 871 091	4 867 669	786 213	786 237
Total du passif	84 953 223	77 892 323	13 280 221	11 949 299
CAPITAUX PROPRES	6 176 762	4 609 904	1 597 244	1 392 143

Bilan social des sociétés non-vie

Actifs en milliers d'euros	ACM IARD SA		MTRL		Sérénis Ass.	
	Solvabilité II	Comptes sociaux	Solvabilité II	Comptes sociaux	Solvabilité II	Comptes sociaux
Frais d'acquisition différés	0	37 586	0	0	0	1 143
Immobilisations incorporelles	0	0	46	51	0	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	0	0	2 806	1 916	0	0
Actifs d'impôts différés	8	0	0	0	0	0
Investissements (autres qu'actifs en UC et indexés)	5 732 239	5 052 710	54 017	49 740	126 588	117 071
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	0	0	0	0	0	0
Prêts et prêts hypothécaires	56 007	56 007	31	31	0	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	262 597	309 225	5 304	16 307	132 482	138 274
Dépôts auprès des cédantes	28 594	28 594	0	0	0	0
Autres actifs	240 603	240 603	15 743	15 743	16 326	16 326
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 979	11 979	1 006	1 006	49	49
Total de l'actif	6 332 026	5 736 703	78 953	84 793	275 444	272 863

Passifs en milliers d'euros	ACM IARD SA		MTRL		Sérénis Ass.	
	Solvabilité II	Comptes sociaux	Solvabilité II	Comptes sociaux	Solvabilité II	Comptes sociaux
Provisions techniques non-vie	1 957 350	2 127 262	7 759	17 677	155 956	163 347
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	1 031 928	1 265 150	388	431	13 838	16 198
Provisions techniques UC et indexés	0	0	0	0	0	0
Autres provisions techniques	0	0	0	0	0	0
Passifs d'impôts différés	228 457	0	794	0	3 745	0
Autres passifs	484 339	484 553	23 415	23 873	42 260	43 650
Total du passif	3 702 074	3 876 964	32 357	41 980	215 800	223 195
CAPITAUX PROPRES	2 629 952	1 859 739	46 597	42 813	59 645	49 668

A. ÉVALUATION DES ACTIFS

Conformément à l'article 75 de la Directive 2009/138/CE, les actifs et passifs du bilan Solvabilité II sont évalués en juste valeur définie comme le montant pour lequel ces actifs et passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Les actifs et passifs financiers sont valorisés en valeur de marché si le marché est actif ou, à défaut, par un modèle d'évaluation sur la base de paramètre observables ou non.

1. Valorisation des actifs incorporels et frais reportés

Les goodwill, également appelés « survaleurs » ou « écart d'acquisition » sont considérés comme des non-valeurs et sont donc valorisés à zéro dans le bilan Solvabilité II.

Les frais et les chargements d'acquisition reportés en normes française et IFRS sont éliminés dans le bilan Solvabilité II car intégrés dans la valorisation des provisions techniques SI.

Les actifs incorporels autres que les goodwill peuvent être reconnus dans le bilan Solvabilité II pour une valeur non nulle si :

- ils sont identifiables ;
- l'entreprise peut obtenir des bénéfices économiques futurs ;
- ils ont une valeur disponible sur un marché.

2. Valorisation des actifs

La valorisation des actifs des entités du Groupe hors coupon couru repose pour l'essentiel sur une récupération automatique de valeur de marché via le contributeur de données SIX TELEKURS et pour certains titres, lorsque la valeur de marché n'est pas disponible, sur une alimentation « manuelle » des cours.

Valorisation (hors coupon couru) extraite de SIX TELEKURS :

Par principe, les actifs sont valorisés sur la base du dernier cours coté fourni par SIX TELEKURS. Ce dernier cours correspond à un type de valorisation en fonction du code valeur (code ISIN) et de la place de cotation retenue.

Dans le cas particulier du marché obligataire, la société récupère également la codification suivante pour la place 186 :

- moyenne « Cours Offert-Demandé ».

Pour cette place aussi appelée « Xtrakter », les cours retenus correspondent à des moyennes de cours proposés à la vente et à l'achat par des banques d'investissement (teneurs de marché). À chaque fin de journée, les participants transmettent leurs cours acheteur et vendeur de clôture à « Xtrakter » pour les valeurs dont ils assurent la liquidité. Ces cotations sont alors validées et traitées par « Xtrakter » pour fournir un prix moyen acheteur et un prix moyen vendeur pour chaque titre. Le nombre de participants qui ont contribué à chaque prix est également fourni.

85 % des valorisations de portefeuilles obligataires européens sont réalisées en utilisant cette codification.

Enfin pour certains titres (soit 0,5 % des actifs valorisés), le cours récupéré correspond soit au Cours Demandé, soit au Fixing d'ouverture, soit au Prix Indicatif Officiel.

Valorisation (hors coupon couru) « manuelle » :

Tous les cours présentant une date de cotation antérieure au 31 décembre 2017 ont été analysés.

Certains cours ont fait l'objet d'un retraitement manuel pour les raisons suivantes :

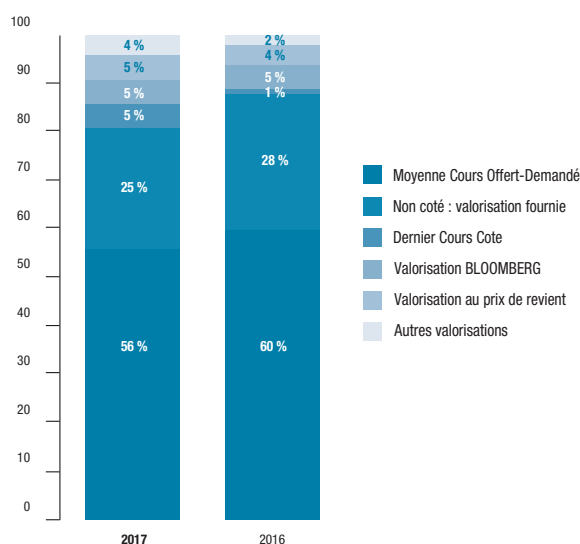
- en cas d'indisponibilité d'un cours récent ou d'absence de cours dans SIX TELEKURS (problème de diffusion de données). La valeur de marché a été récupérée à partir du fournisseur de données BLOOMBERG ;
- pour les actifs structurés, mise en place d'une double valorisation ;
- pour l'immobilier et les participations, saisie des valorisations centralisées par le service comptabilité et calculées sur la base de valeurs d'expertises ou différents indicateurs (actif net réévalué, valeur intrinsèque, etc.) ;
- pour les fonds d'investissements (de capital risque, de dette, de gestion alternative,...), saisie des valorisations fournies par les différentes sociétés de gestion ;

- pour les prêts, les CDN en adossement de pensions, les dépôts, les liquidités et les titres achetés juste avant l'arrêt des comptes et qui n'ont pas été cotés depuis l'acquisition, la valorisation est au prix de revient.

Chaque actif fait donc l'objet d'une étude de valorisation sur la base du prix qui serait perçu en cas de vente de cet actif sur le marché.

81,6 % des actifs sont actuellement valorisés automatiquement en valeur de marché. Les 18,4 % restant correspondent principalement à la valorisation « manuelle » d'obligations via essentiellement le contributeur de données BLOOMBERG (5,4 %), toujours en valeur de marché, de fonds d'investissement (2,6 %), de participations et d'immobilier (4,5 %), de prêts, liquidités et CDN de pensions valorisés en prix de revient (4,6 %).

→ COMPARATIF DE VALORISATION 2017-2016



Toutes les entités du Groupe ont plus de 80 % de leurs actifs valorisés automatiquement en valeur de marché.

3. Explication quantitative et qualitative (en milliers d'euros)

La valorisation Solvabilité II est obtenue en ajoutant à la valeur boursière les coupons courus au 31 décembre 2017. Elle se décompose de la manière suivante pour les sociétés du Groupe :

en milliers d'euros	GACM SA		ACM Vie SA		ACM Vie Mutuelle	
	Valeur S2	Valeur statutaire IFRS	Valeur S2	Valeur statutaire	Valeur S2	Valeur statutaire
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	3 309 545	2 591 834	110 294	85 678	28 790	21 408
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	2 361 850	2 353 531	1 600 913	1 148 466	841 973	773 064
Actions	9 399 446	9 399 446	7 170 800	5 028 800	1 413 676	894 649
Obligations	77 269 112	76 156 139	61 791 165	56 427 784	10 293 317	9 469 377
Organismes de placement collectif	11 061 331	11 062 768	9 940 383	9 274 389	1 759 581	1 642 817
Produits dérivés	1 257	959	959	6 828	0	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	132 962	128 821	294 029	294 029	2	2
Autres investissements	0	0	0	0	0	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	9 252 789	9 252 175	8 662 534	8 662 534	307 285	307 285
Prêts et prêts hypothécaires	1 583 266	1 583 082	1 320 721	1 320 721	206 303	206 303
Trésorerie et équivalents de trésorerie	145 150	147 689	59 611	59 611	7 428	7 428
Total des placements	114 516 709	112 676 444	90 951 409	82 308 841	14 858 354	13 322 332

en milliers d'euros	ACM IARD SA		Sérénis Ass.		MTRL	
	Valeur S2	Valeur statutaire	Valeur S2	Valeur statutaire	Valeur S2	Valeur statutaire
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	65	65	0	0	0	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	56 043	43 609	0	0	0	0
Actions	768 046	507 448	0	0	0	0
Obligations	4 102 373	3 755 422	92 956	84 999	47 410	43 341
Organismes de placement collectif	805 702	746 156	33 629	32 070	6 606	6 398
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	10	10	2	2	1	1
Autres investissements	0	0	0	0	0	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	0	0	0	0	0	0
Prêts et prêts hypothécaires	56 007	56 007	0	0	31	31
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 979	11 979	49	49	1 006	1 006
Total des placements	5 800 225	5 120 696	126 636	117 120	55 054	50 776

Placements du bilan consolidé SII

Les placements du bilan consolidé IFRS sont présentés en colonne « Valeur Statutaire IFRS ».

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût historique à l'actif du bilan IFRS, et en valeur d'expertise au bilan Solvabilité II. L'écart de valorisation représente la plus-value latente de ces immeubles de placement.

Le référentiel IFRS retient la valorisation des actifs financiers en valeur de réalisation :

- pour les titres classés en « disponible à la vente » ;
- pour les titres détenus « à des fins de transaction ».

Pour ces deux types de titres, la valorisation IFRS est conforme à la valorisation selon le référentiel Solvabilité II.

S'agissant des obligations classées en « détenu jusqu'à l'échéance », la norme IFRS prévoit que la valorisation au bilan IFRS est au coût amorti et non pas en valeur de réalisation. Par conséquent, ces titres sont réévalués en valeur de réalisation au bilan prudentiel Solvabilité II, à hauteur de la plus-value latente non comptabilisée au bilan IFRS.

Les immeubles de placements et les titres classés en détenus jusqu'à l'échéance expliquent l'écart de valorisation des placements entre les comptes publiés en norme IFRS (« Valeur Statutaire ») d'une part, le bilan prudentiel d'autre part.

Placements des bilans solos SII

Les placements des bilans publiés en norme française sont présentés en colonne « Valeur Statutaire ».

Les placements financiers sont valorisés au coût ou au coût amorti en principe comptable français, c'est-à-dire sans référence à la valeur de réalisation. À titre d'exception à cette règle, et pour les sociétés Vie uniquement, les placements en Unités de comptes sont valorisés en valeur de réalisation.

Les actifs du bilan prudentiel S2 étant valorisés en valeur de réalisation, la réévaluation du bilan S2 impacte la totalité des postes d'actifs qui font l'objet de transactions (actions, obligations, immobilier, OPC...).

Les obligations sont en situation de forte plus-value latente en raison de taux d'intérêts historiquement bas à fin 2017, occasionnant une réévaluation importante de la ligne correspondante sur l'ensemble des sociétés.

4. Autres actifs

Les autres actifs ne font l'objet d'aucun retraitement sous Solvabilité II. En effet, la valorisation dans les comptes sociaux intègre la probabilité de défaut prudemment estimée sur base statistique.

en milliers d'euros	31.12.2017											
	GACM SA	%	ACM Vie SA	%	ACM Vie Mutuelle	%	ACM IARD SA	%	Sérénius Ass.	%	MTRL	%
Créances nées d'opérations d'assurance	300 378	58 %	62 524	35 %	1 374	7 %	188 175	78 %	15 644	96 %	7 353	47 %
Créances nées d'opérations de réassurance	14 690	3 %	0	0 %	1	0 %	18 726	8 %	418	3 %	3 560	23 %
Autres créances (hors assurance)	207 092	40 %	115 928	65 %	17 735	93 %	33 702	14 %	264	2 %	4 830	31 %
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	40	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Total des autres actifs	522 199	0 %	178 452	0 %	19 110	0 %	240 603	4 %	16 326	6 %	15 743	20 %
TOTAL BILAN	115 458 930		91 129 985		14 877 464		6 332 026		275 444		78 953	

Tableau établi sur la base du QRT S.02

B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

1. Tableau récapitulatif par activité

Les provisions techniques brutes de réassurance du bilan prudentiel Solvabilité II du GACM se décomposent de la façon suivante :

en milliers d'euros	Provisions Best Estimate	Marge pour risque	Total Provisions S2
Non-Vie	1 677 830	196 920	1 874 750
Santé NSLT	243 568	60 868	304 435
Santé SLT	832 205	160 961	993 167
Vie (hors Santé SLT et UC)	83 262 018	821 573	84 083 591
UC	8 838 867	129 145	8 968 012
Total	94 854 488	1 369 467	96 223 955

Les provisions Best Estimate du Groupe sont constituées de la somme des provisions Best Estimate par entité, après élimination de la réassurance intragroupe.

La marge pour risque du Groupe est constituée de la somme de la marge pour risque des entités consolidées.

2. Tableau récapitulatif par société

en milliers d'euros	Provisions Best Estimate	Marge pour risque	Total Provisions S2
GACM	94 854 488	1 369 467	96 223 955
ACM Vie Mutuelle	12 292 102	184 807	12 476 909
ACM Vie SA	78 904 360	744 213	79 648 573
ACM IARD	2 588 716	400 562	2 989 278
MTRL	7 797	350	8 147
Sérénis Assurances	164 859	4 935	169 794

3. Méthodes de calcul retenues pour les provisions techniques

Provisions Best Estimate

Les provisions Best Estimate correspondent à la somme actualisée des cash-flows générés par les contrats en stock. Il s'agit essentiellement de prestations et de frais. Les estimations de ces flux futurs sont faites à partir d'hypothèses sur la mortalité, la sinistralité, les rachats, les frais, l'inflation, la participation aux bénéficiaires. Les hypothèses retenues sont en Best Estimate, comme le requièrent les textes réglementaires Solvabilité II.

Solvabilité II précise également que toutes les options contenues dans les contrats doivent être valorisées dans les provisions. En assurance-vie, les options sont essentiellement liées aux rachats et à la garantie de taux minimum pour les contrats en euros. Ces options sont donc étroitement liées à l'évolution des marchés financiers.

Comme les risques sous-jacents ne sont pas des risques répliquables, des méthodes de Monte-Carlo sont utilisées pour valoriser les options contenues dans les contrats euros. L'utilisation de modèles stochastiques permet de générer un très grand nombre de scénarios économiques et de simuler, pour

chacun de ces scénarios, les cash-flows issus du passif. Les provisions Best Estimate correspondent à la moyenne des cash-flows du passif actualisés avec le taux 1 an de la simulation.

Marge pour risque

La marge pour risque représente le coût d'immobilisation des fonds propres (au-delà du taux sans risque). La marge pour risque se calcule selon la méthode dite du « coût du capital » (CoC).

La marge pour risque est calculée conformément à l'article 38 du Règlement Délégué.

Le calcul de la marge pour risque nécessite la projection des SCR sur toute la durée de projection. La principale difficulté est de calculer les SCR futurs. Pour cela, il est supposé pour chaque année future que le SCR évolue de manière proportionnelle aux provisions Best Estimate. Comme les activités de la société sont de diverses natures et ont donc une durée significativement différente, le calcul de la marge pour risque est effectué par activité puis agrégé au niveau de la société.

4. Hypothèses principales

Les hypothèses ont été définies conformément au Code des assurances.

La courbe des taux et la correction pour volatilité utilisées sont celles publiées par l'EIOPA en janvier 2018.

La correction pour volatilité (ou Volatility Adjustment ou VA) de 4 bp a été utilisée pour les calculs. L'analyse de sensibilité à ce paramètre des provisions techniques, des fonds propres, des SCR et des MCR du Groupe et de ses sociétés figure dans le tableau suivant :

GACM

en milliers d'euros	Avec VA	Sans VA	Écart en montant	Écart en %
Provisions techniques S2 brutes de réassurance	96 223 955	96 331 349	107 394	0,1 %
Fonds propres disponibles	11 267 407	11 188 108	- 79 299	- 0,7 %
Fonds propres éligibles pour le SCR	11 267 407	11 188 108	- 79 299	- 0,7 %
Fonds propres éligibles pour le MCR	11 264 079	11 184 780	- 79 299	- 0,7 %
SCR	4 821 432	4 886 115	64 683	1,3 %
Ratio de couverture du SCR	234 %	229 %	- 5 pts	- 2,0 %
MCR	1 962 138	1 986 352	24 214	1,2 %
Ratio de couverture du MCR	574 %	563 %	- 11 pts	- 1,9 %

Le ratio de couverture du SCR passe de 234 % à 229 %, soit une baisse de 5 points par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR diminue de 574 % à 563 %, soit une baisse de 11 points par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

ACM Vie Mutuelle

en milliers d'euros	Avec VA	Sans VA	Écart en montant	Écart en %
Provisions techniques S2	12 476 909	12 495 931	19 022	0,2 %
Fonds propres disponibles	1 597 244	1 583 135	- 14 108	- 0,9 %
Fonds propres éligibles pour le SCR	1 597 244	1 583 135	- 14 108	- 0,9 %
Fonds propres éligibles pour le MCR	1 597 244	1 583 135	- 14 108	- 0,9 %
SCR	911 179	930 214	19 035	2,1 %
Ratio de couverture du SCR	175 %	170 %	- 5 pts	- 2,9 %
MCR	272 469	275 609	3 140	1,2 %
Ratio de couverture du MCR	586 %	574 %	- 12 pts	- 2,0 %

Le ratio de couverture du SCR passe de 175 % à 170 %, soit une baisse de 5 points par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR diminue de 586 % à 574 %, soit une baisse de 12 points par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

ACM Vie SA

en milliers d'euros	Avec VA	Sans VA	Écart en montant	Écart en %
Provisions techniques S2	79 648 573	79 728 404	79 830	0,1 %
Fonds propres disponibles	6 063 607	6 004 923	- 58 684	- 1,0 %
Fonds propres éligibles pour le SCR	6 063 607	6 004 923	- 58 684	- 1,0 %
Fonds propres éligibles pour le MCR	6 063 607	6 004 923	- 58 684	- 1,0 %
SCR	2 704 056	2 750 150	46 094	1,7 %
Ratio de couverture du SCR	224 %	218 %	- 6 pts	- 2,6 %
MCR	1 216 825	1 237 567	20 742	1,7 %
Ratio de couverture du MCR	498 %	485 %	- 13 pts	- 2,6 %

Le ratio de couverture du SCR passe de 224 % à 218 %, soit une baisse de 6 points par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR diminue de 498 % à 485 %, soit une baisse de 13 points par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

ACM IARD

en milliers d'euros	Avec VA	Sans VA	Écart en montant	Écart en %
Provisions techniques S2	2 989 278	2 997 269	7 990	0,3 %
Fonds propres disponibles	2 453 555	2 448 697	- 4 858	- 0,2 %
Fonds propres éligibles pour le SCR	2 453 555	2 448 697	- 4 858	- 0,2 %
Fonds propres éligibles pour le MCR	2 453 555	2 448 697	- 4 858	- 0,2 %
SCR	1 218 640	1 221 786	3 146	0,3 %
Ratio de couverture du SCR	201 %	200 %	- 1 pt	- 0,5 %
MCR	366 243	366 565	323	0,1 %
Ratio de couverture du MCR	670 %	668 %	- 2 pts	- 0,3 %

Le ratio de couverture du SCR passe de 201 % à 200 %, soit une baisse de 1 point par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR diminue de 670 % à 668 %, soit une baisse de 2 points par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

MTRL

en milliers d'euros	Avec VA	Sans VA	Écart en montant	Écart en %
Provisions techniques S2	8 147	8 153	6	0,1 %
Fonds propres disponibles	46 597	46 594	- 2	0,0 %
Fonds propres éligibles pour le SCR	46 597	46 594	- 2	0,0 %
Fonds propres éligibles pour le MCR	46 597	46 594	- 2	0,0 %
SCR	5 975	5 976	1	0,0 %
Ratio de couverture du SCR	780 %	780 %	0 pt	0,0 %
MCR	3 700	3 700	0	0,0 %
Ratio de couverture du MCR	1 259 %	1 259 %	0 pt	0,0 %

Le ratio de couverture du SCR reste stable à 780 %, par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR reste stable à 1 259 %, par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

Sérénis Assurances

en milliers d'euros	Avec VA	Sans VA	Écart en montant	Écart en %
Provisions techniques S2	169 794	170 077	283	0,2 %
Fonds propres disponibles	59 645	59 606	- 39	- 0,1 %
Fonds propres éligibles pour le SCR	59 645	59 606	- 39	- 0,1 %
Fonds propres éligibles pour le MCR	59 645	59 606	- 39	- 0,1 %
SCR	29 792	29 816	24	0,1 %
Ratio de couverture du SCR	200 %	200 %	0 pt	- 0,1 %
MCR	8 269	8 272	3	0,0 %
Ratio de couverture du MCR	721 %	721 %	- 1 pt	- 0,1 %

Le ratio de couverture du SCR reste stable à 200 %, par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR reste stable à 721 %, par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

5. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Épargne

Pour l'assurance épargne euros et UC, les lois de rachats permettant d'écouler les contrats sont bâties à partir d'observations historiques. Certaines années peuvent être atypiques (forts ou faibles rachats), ce qui rend l'estimation des prestations futures difficiles.

Une sensibilité des provisions Best Estimate à ce paramètre est calculée à chaque mise à jour des lois de rachats. Les résultats montrent que le niveau des provisions Best Estimate est peu affecté par ce paramètre (impact mesuré inférieur à 0,1 %).

Non-Vie et Santé NSLT

Le niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques se situe dans la prise en compte de l'inflation pour l'estimation des sinistres Non-vie et Santé NSLT.

Santé SLT

Pour la branche Santé SLT, le niveau d'incertitude réside dans les lois d'expérience. Ces lois sont mises à jour annuellement et des backtestings sont réalisés pour valider la fiabilité de ces lois.

6. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales

en milliers d'euros	Provisions sociales	Provisions Best Estimate	Marge pour risque	Total Provisions S2
GACM		94 854 488	1 369 467	96 223 955
ACM Vie Mutuelle	11 163 062	12 292 102	184 807	12 476 909
ACM Vie SA	73 021 848	78 904 360	744 213	79 648 573
ACM IARD	3 392 412	2 588 716	400 562	2 989 278
MTRL	18 108	7 797	350	8 147
Sérénis Assurances	179 545	164 859	4 935	169 794

Dans le bilan prudentiel, les provisions Best Estimate épargne sont estimées à partir d'un modèle prospectif qui permet d'estimer les cash-flows futurs, revalorisés de la participation aux bénéfices future pour les contrats en euros. Le montant des provisions sociales correspond à la valeur de rachat des contrats.

Les provisions Best Estimate de l'assurance des emprunteurs reposent sur des lois d'expérience les plus réalistes possibles sans marge de prudence, alors que les lois utilisées pour les provisions sociales sont estimées prudemment. À noter aussi que la clause de révision des tarifs présente dans les conditions générales de certains contrats n'est pas prise en compte dans le calcul des provisions sociales : tous les flux sont ainsi projetés jusqu'à l'extinction des contrats.

En assurance santé SLT, le calcul des provisions Best Estimate repose sur des lois d'expérience les plus réalistes possibles sans marge de prudence, alors que les lois utilisées pour les provisions sociales sont estimées prudemment.

En assurance non-vie et santé NSLT, La prudence des provisions techniques sous Solvabilité II réside dans la marge pour risque, les provisions Best Estimate doivent être estimées les plus réalistes possibles, sans marge de prudence. Ainsi, la principale différence entre les provisions sociales brutes et les provisions BE brutes provient essentiellement de la prudence des provisions sociales et dans une moindre mesure de l'actualisation des provisions Best Estimate.

7. Créances de réassurance

Les créances de réassurance internes sont éliminées dans les comptes consolidés. Les créances résiduelles (hors Groupe) sont maintenues à hauteur de leur valeur dans les comptes statutaires, le risque de défaut étant jugé non significatif s'agissant de créances à très court terme.

C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

Les autres passifs ne sont pas revalorisés sous Solvabilité II.

Concernant la reconnaissance des impôts différés, le taux utilisé est celui en vigueur par entité fiscale indépendante.

La reconnaissance des impôts différés correspond :

- à la revalorisation des actifs et passif en juste valeur ;
- aux éventuels décalages temporaires liés aux différences entre l'assiette fiscale et l'assiette comptable de l'actif ou du passif correspondant ;
- aux retraitements de consolidation.

Dans la présentation du bilan Solvabilité II, le GACM SA a effectué une compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats ». L'impôt différé actifs résiduel de 3 328 milliers d'euros correspond à l'impôt du GACM ESPANA non intégré fiscalement.

31.12.2017

en milliers d'euros	GACM SA	%	ACM Vie SA	%	ACM Vie Mutuelle	%	ACM IARD SA	%	Sérénis Ass.	%	MTRL	%
Dettes nées d'opérations de réassurance	10 876	0 %	3 963	0 %	0	0 %	6 140	1 %	16 810	40 %	347	1 %
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	184 332	3 %	123	0 %	0	0 %	183 441	38 %	12 468	30 %	15 850	68 %
Dettes nées d'opérations d'assurance	100 062	2 %	39 429	1 %	230	0 %	36 054	7 %	6 005	14 %	896	4 %
Autres dettes (hors assurance)	311 314	5 %	179 305	4 %	50 822	6 %	133 097	27 %	5 787	14 %	6 320	27 %
Provisions autres que les provisions techniques	36 087	1 %	2 142	0 %	405	0 %	10 079	2 %	75	0 %	2	0 %
Dettes envers les établissements de crédits	440 135	7 %	212 260	4 %	0	0 %	0	0 %	1 113	3 %	0	0 %
Autres dettes (hors établissements de crédits)	5 459 290	83 %	4 433 870	91 %	734 756	93 %	115 528	24 %	3	0 %	0	0 %
Autres passifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	47 760	1 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Total des autres passifs	6 589 856	6 %	4 871 091	5 %	786 213	5 %	484 339	8 %	42 260	15 %	23 415	30 %
TOTAL BILAN	115 458 930		91 129 985		14 877 464		6 332 026		275 444		78 953	

Tableau établi sur la base du QRT S.02

D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures

Les hypothèses relatives aux décisions de gestion futures sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le Groupe.

2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurances

Les hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le Groupe.

4 VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

5

GESTION DU CAPITAL



A. FONDS PROPRES	60	C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	68
1. Politique de gestion des fonds propres	60		
2. Tableaux de variation des capitaux propres	60		
3. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres	65		
B. SCR ET MCR	67	D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	69
1. Ratios de solvabilité	67		
2. Points méthodologiques	67		
3. Résultats	68	E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	69

A. FONDS PROPRES

1. Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe dispose actuellement de fonds propres disponibles dont les caractéristiques permettent de les classer presque intégralement dans la catégorie « fonds propres Tier 1 non restreints ».

La seule source possible actuellement de dégradation de la qualité des fonds propres est l'apparition d'une provision pour impôt différé actif (IDA) dans le bilan prudentiel Solvabilité II du Groupe, provision qui est automatiquement classée en fonds propres Tier 3.

Si un nouvel élément de fonds propres devait apparaître (émission de dette subordonnée, fonds propres auxiliaires...), ses caractéristiques feraient l'objet d'une analyse approfondie par le responsable de la fonction gestion des risques afin de déterminer la catégorie dans laquelle le classer.

Le Groupe s'assure que ses fonds propres respectent les règles de tiering tels que définies dans l'article 82 du Règlement Délégué européen 2015/35.

À chaque recalcul des fonds propres, les équipes Solvabilité II et Modélisation, qui sont en charge des calculs de provisions Best Estimate et de SCR, étudient la qualité des fonds propres du Groupe et vérifient que les règles de tiering imposées par Solvabilité II sont bien respectées. Si une règle de tiering n'est pas respectée, la part de fonds propres dépassant la limite est retraitée des fonds propres éligibles à la couverture du MCR et/ou du SCR.

En cas de changement intervenu au cours du trimestre dans la structuration des fonds propres, ces calculs font l'objet d'une validation par le responsable de la fonction gestion des risques.

2. Tableaux de variation des capitaux propres

GACM SA

en milliers d'euros	2017	2016	Variations	%
Capital social	1 118 793	1 118 793	0	0 %
Primes liées au capital social	1 005 491	1 005 491	0	0 %
Autres réserves, report à nouveau et résultat de l'année	8 031 942	7 511 715	520 226	7 %
Capitaux propres IFRS (A)	10 156 226	9 635 999	520 226	5 %
Réév. des placements	1 941 104	2 009 589	- 68 485	- 3 %
Réév. des provisions techniques	751 468	- 566 857	1 318 325	233 %
Autres ajustements de valeurs	- 366 695	- 296 221	- 70 475	- 24 %
Reconnaissance des impôts différés	- 562 501	- 459 416	- 103 085	- 22 %
Réévaluation S2 (B)	1 763 376	687 096	1 076 280	157 %
Capitaux propres S2 (A + B)	11 919 602	10 323 095	1 596 507	15 %
Capital social et primes liée au capital social	- 2 124 284	- 2 124 284	0	0 %
Fonds initial (mutuelles)	- 94 792	- 94 792	0	0 %
Intérêts minoritaires non éligibles	- 191 996	- 99 347	- 92 649	- 93 %
Position nette active d'impôts différés	- 3 328	- 43 710	40 382	92 %
Dividendes prévus et distribution	- 336 280	- 252 631	- 83 650	- 33 %
Ajustement sur fonds cantonnés	- 15 858	- 63 102	47 243	75 %
Autres fonds propres non disponibles	- 113 011	- 106 646	- 6 365	- 6 %
Autres retraitements (C)	- 2 879 549	- 2 784 511	- 95 039	- 3 %
Réserve de réconciliation (A + B + C)	9 040 052	7 538 585	1 501 468	20 %
Dividendes prévus et distribution	- 336 280	- 252 631	- 83 650	- 33 %
Participations déduites (article 229)	- 123 263	- 102 345	- 20 918	- 20 %
Intérêts minoritaires non éligibles	- 63 782	- 51 961	- 11 820	- 23 %
Ajustement sur fonds cantonnés	- 15 858	- 63 102	47 243	75 %
Autres fonds propres non disponibles	- 113 011	- 106 646	- 6 365	- 6 %
Autres fonds propres non disponibles (D)	- 652 195	- 576 685	29 058	5 %
FONDS PROPRES DISPONIBLES S2 (A + B + D)	11 267 407	9 746 411	1 520 996	16 %

Évaluation des actifs/passifs S2 (B)

L'évaluation en valeur de marchés des placements est détaillée dans le paragraphe « IV. A. Évaluation des actifs ».

L'évaluation des provisions techniques correspond à l'écart entre les provisions IFRS et les provisions Solvabilité II. Le calcul est détaillé au paragraphe « IV. B. Évaluation des provisions techniques ».

Les autres ajustements de valeurs - 366 695 milliers d'euros correspondent principalement à l'annulation des écarts d'acquisition IFRS, des frais d'acquisition reportés et à l'annulation des immobilisations incorporelles constituées au titre des différents portefeuilles de contrats acquis par la société et dont les flux sont déjà appréhendés dans la valorisation des provisions techniques Solvabilité II.

Concernant la reconnaissance des impôts différés, le taux utilisé est celui en vigueur par entité fiscale indépendante, à savoir 25,83 % pour les sociétés françaises, 25 % pour les entités espagnoles, 25 % pour la filiale belge et 26,01 % pour les filiales luxembourgeoises.

La revalorisation du bilan S2 induit mécaniquement des différences de valeurs par rapport à la comptabilité IFRS.

La constatation d'un impôt différé permet de tenir compte de l'impôt qu'il faudrait constater si ces revalorisations étaient effectivement matérialisées dans les comptes sociaux des sociétés (exemple : cessions des actifs revalorisés).

Dans la présentation du bilan Solvabilité II, la société a effectué une compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

Éléments déduits des fonds propres S2 (D)

L'article 70 du Règlement Délégué 2015/35 requiert de diminuer la réserve de réconciliation de divers éléments affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres.

Les distributions de dividendes

Les dividendes au titre de l'affectation de résultat de l'exercice 2017, sous la condition suspensive de la réalisation au plus tard le 31 décembre 2018 de la fusion par voie d'absorption par la

société de la société NEA SA, seront versés en numéraire à hauteur de 4,20 euros par action pour un total de 336 280 milliers d'euros, conformément aux décisions de l'Assemblée générale du 5 avril 2018.

En l'absence de la réalisation de la fusion au plus tard le 31 décembre 2018 par voie d'absorption par la société de la société NEA SA, il n'y aura pas de distribution de dividende.

■ RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

	31.12.2017	31.12.2016
Dividende net par action (en euros)	4,20	3,50
Dividende global (en milliers d'euros)	336 280	252 631

Capitaux propres des filiales non consolidées

Le GACM SA possède des participations hors UE dans deux sociétés d'assurance d'un pays tiers qui ne seront pas consolidées : Astrée (Tunisie) et RMA-Watanya (Maroc).

La valeur de marché des titres de participations Astrée et RMA-Watanya est retraitée aux capitaux propres disponibles (123 263 milliers d'euros).

Les intérêts minoritaires non disponibles

La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres dépassant la contribution du SCR solo pour le SCR groupe est considérée comme non disponible et est donc retranchée des fonds propres du Groupe.

Les retraitements des fonds cantonnés

Au niveau solo, plusieurs cantons réglementaires de retraite collective de type L441 existent. Les résultats futurs de ces cantons (partie intégrante des capitaux propres S2) ne sont pas des fonds propres éligibles pour le Groupe.

Les autres fonds propres non disponibles

Suite à la mise en place de conventions d'affiliation, les fonds propres des mutuelles sont considérés comme disponibles pour le Groupe, à l'exception d'un pourcentage de la contribution au SCR groupe d'ACM Vie Mutuelle et de la MTRL, qui sont déduits des fonds propres disponibles pour le Groupe.

La variation des capitaux propres sous Solvabilité II pour les entités françaises incluses dans le SFCR unique est la suivante :

ACM Vie SA

■ TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES S1-S2 :

en milliers d'euros	2017	2016	Variations	%
Capital social	671 178	671 178	0	0 %
Primes liées au capital social	848 976	848 976	0	0 %
Fonds propres communs S1-S2 (A)	1 520 154	1 520 154	0	0 %
Réserve de capitalisation	352 033	297 552	54 481	18 %
Autres réserves	75 277	73 443	1 833	2 %
Report à nouveau	2 229 411	1 935 165	294 246	15 %
Résultat de l'exercice	417 451	423 199	- 5 748	- 1 %
Fonds de garantie	15 578	14 305	1 274	9 %
Postes de fonds propres S1 uniquement (B)	3 089 749	2 743 663	346 086	13 %
Réév. des placements	8 642 569	8 578 529	64 039	1 %
Réév. des provisions techniques	- 6 626 725	- 7 016 896	390 171	6 %
Autres ajustements de valeurs	- 18 232	- 22 074	3 841	17 %
Reconnaissance des impôts différés	- 430 753	- 444 678	13 925	3 %
Réévaluation S2 (C)	1 566 858	1 094 881	471 977	43 %
Dividendes prévus et distribution	- 97 296	- 125 846	28 550	23 %
Ajustement sur fonds cantonnés	- 15 858	- 53 755	37 897	70 %
Autres retraitements (D)	- 113 155	- 179 601	66 446	37 %
Réserve de réconciliation (B + C + D)	4 543 453	3 658 944	884 509	24 %
FONDS PROPRES DISPONIBLES S2 (A + B + C + D)	6 063 607	5 179 098	884 509	17 %

Tableau établi sur la base des QRTs S.02, S.23 et S.29

Les dividendes au titre de l'affectation de résultat de l'exercice 2017, sous la condition suspensive de la réalisation au plus tard le 31 décembre 2018 de la fusion par voie d'absorption par la société de la société ACMN Vie SA, seront versés en numéraire à hauteur de 2,00 euros par action pour un total de 97 296 milliers d'euros, conformément aux décisions de l'Assemblée générale du 5 avril 2018.

En l'absence de réalisation de la fusion par voie d'absorption par la société de la société ACMN Vie SA au plus tard le 31 décembre 2018, il n'y aura pas de distribution de dividende.

■ RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Exercice du bénéfice distribué (en euros)	Dividende par action
Exercice clos le 31 décembre 2016	3,00 €
Exercice clos le 31 décembre 2015	3,00 €
Exercice clos le 31 décembre 2014	3,00 €

Plusieurs cantons réglementaires existent dans la société, et notamment trois cantons de retraite collective de type L441. Ces cantons ont été considérés comme non significatifs au sein de la société. Les résultats futurs des cantons, partie intégrante des capitaux propres S2, ne sont donc pas utilisables pour couvrir le SCR et le MCR de la société et sont retraités des fonds propres disponibles de la société.

ACM Vie SAM

■ TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES S1-S2 :

en milliers d'euros	2017	2016	Variations	%
Primes liées au capital social	21 325	21 325	0	0 %
Fonds d'établissement	71 125	71 125	0	0 %
Écart de réévaluation	65	65	0	0 %
Fonds propres communs S1-S2 (A)	92 515	92 515	0	0 %
Réserve de capitalisation	212 642	200 390	12 252	6 %
Autres réserves	1 037 439	986 928	50 511	5 %
Résultat de l'exercice	46 954	50 525	- 3 571	- 7 %
Fonds de garantie	2 592	2 579	14	1 %
Postes de fonds propres S1 uniquement (B)	1 299 627	1 240 422	59 206	5 %
Réév. des placements	1 536 022	1 565 082	- 29 060	- 2 %
Réév. des provisions techniques	- 1 313 847	- 1 568 229	254 382	16 %
Autres ajustements de valeurs	24	- 70	94	134 %
Reconnaissance des impôts différés	- 17 098	7 922	- 25 021	- 316 %
Réévaluation S2 (C)	205 101	4 706	200 395	4 259 %
Position nette active d'impôts différés	0	27 678	- 27 678	- 100 %
Ajustement sur fonds cantonnés	0	- 9 346	9 346	100 %
Autres retraitements (D)	0	18 332	- 18 332	- 100 %
Réserve de réconciliation (B + C + D)	1 504 728	1 263 459	241 270	19 %
FONDS PROPRES DISPONIBLES S2 (A + B + C + D)	1 597 244	1 355 974	241 270	18 %

Tableau établi sur la base des QRTs S.02, S.23 et S.29.

Dans le cas de la société ACM Vie SAM, il n'y a pas de déduction à opérer pour le 31 décembre 2017 :

- un impôt différé passif succède à une position nette active d'impôts différés ;

- un canton réglementaire existe dans la société. Ce canton a été considéré comme non significatif au sein de la société. Les résultats futurs liés à ce portefeuille ne sont donc pas utilisables pour couvrir le SCR et le MCR.

ACM IARD SA

■ TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES S1-S2 :

en milliers d'euros	2017	2016	Variations	%
Capital social	194 536	194 536	0	0 %
Primes liées au capital social	287 913	287 913	0	0 %
Fonds propres communs S1-S2 (A)	482 448	482 448	0	0 %
Autres réserves	53 345	53 345	0	0 %
Report à nouveau	1 088 269	1 070 952	17 317	2 %
Résultat de l'exercice	235 676	187 536	48 140	26 %
Postes de fonds propres S1 uniquement (B)	1 377 291	1 311 833	65 458	5 %
Réév. des placements	679 528	675 269	4 260	1 %
Réév. des provisions techniques	356 505	151 226	205 280	136 %
Autres ajustements de valeurs	- 37 372	- 39 154	1 782	5 %
Reconnaissance des impôts différés	- 228 449	- 251 684	23 235	9 %
Réévaluation S2 (C)	770 213	535 657	234 556	44 %
Dividendes prévus et distribution	- 176 397	- 170 219	- 6 178	- 4 %
Autres retraitements (D)	- 176 397	- 170 219	- 6 178	- 4 %
Réserve de réconciliation (B + C + D)	1 971 106	1 677 271	293 835	18 %
FONDS PROPRES DISPONIBLES S2 (A + B + C + D)	2 453 555	2 159 719	293 835	14 %

Tableau établi sur la base des QRTs S.02, S.23 et S.29.

Les dividendes au titre de l'affectation de résultat de l'exercice 2017, sous la condition suspensive de la réalisation au plus tard le 31 décembre 2018 de la fusion par voie d'absorption par la société de la société ACMN IARD SA, seront versés en numéraire à hauteur de 14,00 euros par action pour un total de 176 397 milliers d'euros, conformément aux décisions de l'Assemblée générale du 5 avril 2018.

En l'absence de la réalisation de la fusion au plus tard le 31 décembre 2018 par voie d'absorption par la société de la

société ACMN IARD SA, il n'y aura pas de distribution de dividende.

■ RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Exercice du bénéfice distribué	Dividende par action
Exercice clos le 31 décembre 2016	14,00 €
Exercice clos le 31 décembre 2015	20,00 €
Exercice clos le 31 décembre 2014	20,00 €

Sérénis Assurances SA

■ TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES S1-S2

en milliers d'euros	2017	2016	Variations	%
Capital social	16 422	16 422	0	0 %
Primes liées au capital social	19 113	19 113	0	0 %
Fonds propres communs S1-S2 (A)	35 535	35 535	0	0 %
Autres réserves	364	364	0	0 %
Report à nouveau	13 030	12 645	384	3 %
Résultat de l'exercice	740	384	355	92 %
Postes de fonds propres S1 uniquement (B)	14 133	13 393	740	6 %
Réév. des placements	9 516	10 403	- 887	- 9 %
Réév. des provisions techniques	3 959	- 1 778	5 737	323 %
Autres ajustements de valeurs	246	513	- 267	- 52 %
Reconnaissance des impôts différés	- 3 745	- 3 414	- 331	- 10 %
Réévaluation S2 (C)	9 976	5 725	4 252	74 %
Réserve de réconciliation (B + C + D)	24 109	19 118	4 991	26 %
FONDS PROPRES DISPONIBLES S2 (A + B + C + D)	59 645	54 653	4 991	9 %

Tableau établi sur la base des QRTs S.02, S.23 et S.29.

Dans le cas de la Sérénis Assurances SA, il n'y a pas de déduction à opérer.

Conformément à l'Assemblée générale du 4 mai 2018, aucun dividende ne sera versé au titre de l'affectation de résultat de l'exercice 2017.

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des cinq exercices précédents.

MTRL

■ TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES S1-S2

en milliers d'euros	2017	2016	Variations	%
Fonds d'établissement	1 014	1 014	0	0 %
Écart de réévaluation	1 262	1 262	0	0 %
Fonds propres communs S1-S2 (A)	2 276	2 276	0	0 %
Autres réserves	39 928	39 743	185	0 %
Résultat de l'exercice	593	185	409	221 %
Fonds de garantie	15	15	0	0 %
Postes de fonds propres S1 uniquement (B)	40 536	39 943	593	1 %
Réév. des placements	5 168	5 748	- 580	- 10 %
Réév. des provisions techniques	- 1 042	- 420	- 622	- 148 %
Autres ajustements de valeurs	452	386	66	17 %
Reconnaissance des impôts différés	- 794	- 1 562	768	49 %
Réévaluation S2 (C)	3 784	4 152	- 368	- 9 %
Réserve de réconciliation (B + C + D)	44 320	44 094	226	1 %
FONDS PROPRES DISPONIBLES S2 (A + B + C + D)	46 597	46 371	226	0 %

Tableau établi sur la base des QRTs S.02, S.23 et S.29.

3. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres

Fonds propres S2 disponibles

GACM

Les fonds propres S2 disponibles du GACM au 31 décembre 2017 s'élèvent à 11 267 407 milliers d'euros. La presque totalité des fonds propres du GACM est classée en fonds propres

de niveau 1 non restreint. Les fonds propres de niveau 3 sont constitués des impôts différés actifs représentant 3 328 milliers d'euros, soit 0,03 % des fonds propres disponibles.

en milliers d'euros	Total	Tier 1 non restreint	Tier 1 restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	1 118 793	1 118 793			
Primes liées au capital social	1 005 491	1 005 491			
Fonds initial (mutuelles)	94 792	94 792			
Impôt différé actif	3 328				3 328
Réserve de réconciliation	9 040 052	9 040 052			
Intérêts minoritaires éligibles	128 214	128 214			
Participations déduites (article 229)	- 123 263	- 123 263			
Fonds propres S2 disponibles	11 267 407	11 264 079	0	0	3 328

Détail par société

Fonds propres S2 disponibles (en milliers d'euros)	Total	Tier 1 non restreint	Tier 1 restreint	Tier 2	Tier 3
GACM SA	11 267 407	11 264 079	-	-	3 328
ACM Vie Mutuelle	1 597 244	1 597 244	-	-	-
ACM Vie SA	6 063 607	6 063 607	-	-	-
ACM IARD	2 453 555	2 453 555	-	-	-
MTRL	46 597	46 597	-	-	-
Sérénis Assurances SA	59 645	59 645	-	-	-

Fonds propres S2 éligibles pour le SCR

GACM

Au 31 décembre 2017, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR sont de 11 267 407 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir

le SCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par Tier pour le SCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres S2 disponibles.

en milliers d'euros	Total	Tier 1 non restreint	Tier 1 restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	1 118 793	1 118 793			
Primes liées au capital social	1 005 491	1 005 491			
Fonds initial (mutuelles)	94 792	94 792			
Impôt différé actif	3 328				3 328
Réserve de réconciliation	9 040 052	9 040 052			
Intérêts minoritaires éligibles	128 214	128 214			
Participations déduites (article 229)	- 123 263	- 123 263			
Fonds propres S2 éligibles SCR	11 267 407	11 264 079	0	0	3 328

Détail par société

Fonds propres S2 éligibles SCR (en milliers d'euros)	Total	Tier 1 non restreint	Tier 1 restreint	Tier 2	Tier 3
GACM SA	11 267 407	11 264 079	-	-	3 328
ACM Vie Mutuelle	1 597 244	1 597 244	-	-	-
ACM Vie SA	6 063 607	6 063 607	-	-	-
ACM IARD	2 453 555	2 453 555	-	-	-
MTRL	46 597	46 597	-	-	-
Sérénis Assurances SA	59 645	59 645	-	-	-

Fonds propres S2 éligibles pour le MCR

GACM

Au 31 décembre 2017, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 11 264 079 milliers d'euros.

Les règles de limitation par Tier sur les fonds propres disponibles

ont un impact limité sur les fonds propres S2 éligibles pour le MCR. En effet, seuls les fonds propres de niveau 3 sont limités pour la couverture du MCR.

en milliers d'euros	Total	Tier 1 non restreint	Tier 1 restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	1 118 793	1 118 793			
Primes liées au capital social	1 005 491	1 005 491			
Fonds initial (mutuelles)	94 792	94 792			
Impôt différé actif	0				
Réserve de réconciliation	9 040 052	9 040 052			
Intérêts minoritaires éligibles	128 214	128 214			
Participations déduites (article 229)	- 123 263	- 123 263			
Fonds propres S2 éligibles MCR	11 264 079	11 264 079	0	0	0

Détail par société

Fonds propres S2 éligibles MCR (en milliers d'euros)	Total	Tier 1 non restreint	Tier 1 restreint	Tier 2	Tier 3
GACM SA	11 264 079	11 264 079	-	-	-
ACM Vie Mutuelle	1 597 244	1 597 244	-	-	-
ACM Vie SA	6 063 607	6 063 607	-	-	-
ACM IARD	2 453 555	2 453 555	-	-	-
MTRL	46 597	46 597	-	-	-
Sérénis Assurances SA	59 645	59 645	-	-	-

B. SCR ET MCR

1. Ratios de solvabilité

GACM

Les tableaux suivants présentent les ratios de couverture du SCR et du MCR par les fonds propres S2 éligibles :

en milliers d'euros	2017
Fonds propres S2 éligibles à la couverture du SCR	11 267 407
SCR	4 821 432
Ratio de couverture du SCR	234 %

en milliers d'euros	2017
Fonds propres S2 éligibles à la couverture du MCR	11 264 079
MCR	1 962 138
Ratio de couverture du MCR	574 %

Le MCR s'élevé à 1 962 138 milliers d'euros, soit 41 % du SCR.

Détail par société

en milliers d'euros	Fonds propres S2 éligibles à la couverture du SCR	SCR	Ratio de couverture du SCR
GACM SA	11 267 407	4 821 432	234 %
ACM Vie Mutuelle	1 597 244	911 179	175 %
ACM Vie SA	6 063 607	2 704 056	224 %
ACM IARD	2 453 555	1 218 640	201 %
MTRL	46 597	5 975	780 %
Sérénis Assurances SA	59 645	29 792	200 %

en milliers d'euros	Fonds propres S2 éligibles à la couverture du MCR	MCR	Ratio de couverture du MCR
GACM SA	11 264 079	1 962 138	574 %
ACM Vie Mutuelle	1 597 244	272 469	586 %
ACM Vie SA	6 063 607	1 216 825	498 %
ACM IARD	2 453 555	366 243	670 %
MTRL	46 597	3 700	1 259 %
Sérénis Assurances SA	59 645	8 269	721 %

2. Points méthodologiques

a. Formule standard

Les sociétés solos et le GACM SA calculent leur exigence en capital (SCR) avec la formule standard de Solvabilité II.

b. Mesure transitoire actions

Les sociétés solos et le GACM SA n'ont pas eu recours à la mesure transitoire sur les actions dans le calcul du SCR actions. Le choc appliqué est donc de - 39 % + dampener pour les actions de type 1 et de - 49 % + dampener pour les actions de type 2.

c. Transparisation

La transparisation concerne les actifs suivants : le private equity, les fonds de dette, les fonds immobiliers, la gestion alternative,

les OPCVM (monétaires, actions, obligations et convertibles) et les produits structurés.

Les transparisations effectuées sur les portefeuilles euros et UC se font à partir des fichiers Ampère récupérés, quand cela est possible, auprès des sociétés de gestion des différents actifs.

d. Ajustement pour impôt

Les sociétés solos et le GACM SA ont choisi d'adopter une méthode prudente pour la prise en compte de l'ajustement pour impôts dans le calcul du SCR. Cet ajustement correspond au taux d'impôt sur les sociétés appliqué à la somme du BSCR net et du SCR opérationnel. Il est limité à la provision pour impôt différé passif net du bilan initial.

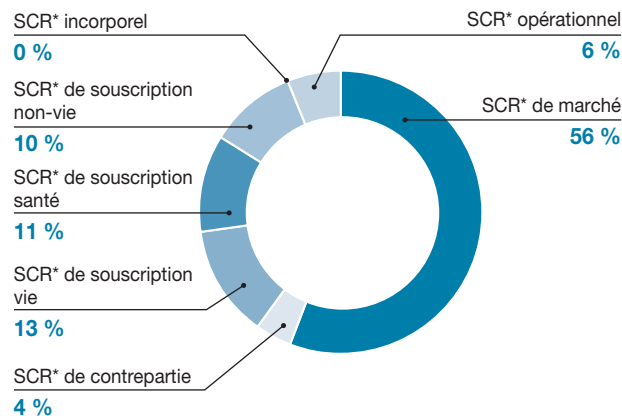
3. Résultats

GACM

Le SCR du GACM au 31 décembre 2017 s'élève à 4 821 432 milliers d'euros :

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR* de marché	3 916 576
SCR* de contrepartie	240 492
SCR* de souscription vie	926 490
SCR* de souscription santé	781 573
SCR* de souscription non-vie	731 743
SCR* incorporel	42
BSCR*	4 836 808
SCR* opérationnel	438 903
Ajustement pour impôts	- 632 147
SCR*	4 643 563
SCR _{ncp} + SCR _{ot}	177 869
SCR final	4 821 432



Le SCR* du groupe est principalement constitué du SCR* de marché et, dans une moindre mesure, du SCR* de souscription.

■ DÉTAIL PAR SOCIÉTÉ

en milliers d'euros	GACM	ACM Vie Mutuelle	ACM Vie SA	ACM IARD	MTRL	Sérénis Assurances
SCR de marché	3 916 576	815 507	2 447 043	636 326	3 841	7 779
SCR de contrepartie	240 492	20 640	184 356	38 027	2 168	2 580
SCR de souscription vie	926 490	157 047	766 888	5 443	56	230
SCR de souscription santé	781 573	-	52 511	708 649	764	6 069
SCR de souscription non-vie	731 743	-	-	667 528	-	23 232
SCR incorporel	42	-	-	-	41	-
BSCR	4 836 808	874 194	2 817 208	1 358 945	5 207	28 938
SCR opérationnel	438 903	54 084	320 406	88 143	1 562	4 599
Ajustement pour impôts	- 632 147	- 17 098	- 433 559	- 228 449	- 794	- 3 745
SCR global	4 643 563	911 179	2 704 056	1 218 640	5 975	29 792
SCR_{ncp} + SCR_{ot}	177 869					
SCR groupe	4 821 432					

C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Le Groupe n'est pas concerné par l'utilisation de ce sous-module.

D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Cette partie n'est pas applicable car le Groupe utilise la formule standard.

E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Non applicable.

6

ANNEXES MODÈLES DE DÉCLARATION QUANTITATIVE



Les états quantitatifs annuels Solvabilité 2 (Quantitative Reporting Templates – QRT) sont des modèles servant à l'analyse quantitative, préparés conformément à la réglementation Solvabilité 2, et faisant partie du rapport sur la solvabilité et la situation financière (Solvency and Financial Condition Report –

SFCR) du Groupe. Les QRT annuels complètent les informations présentées dans le SFCR et sont constitués de tableaux décrivant les postes du bilan, les primes, les sinistres, les montants des provisions techniques, des fonds propres, et du capital de solvabilité requis.

Les modèles de déclaration quantitative, ci-dessous, sont accessibles pour chaque entité en cliquant sur le PDF sous chaque colonne :

Etats publics	Libellé	GACM SA	ACM Vie SA	ACM Vie Mutuelle	ACM IARD	Sérénis Assurances	MTRL
D_S0201	Communication d'informations sur le bilan	X	X	X	X	X	X
D_S0501	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par garantie	X	X	X	X	X	X
D_S1201	Communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé		X	X	X	X	X
D_S1701	Communication d'informations sur les provisions techniques non-vie				X	X	X
D_S1901	Communication d'informations sur les sinistres en non-vie				X	X	X
D_S2201	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	X	X	X	X	X	X
D_S2301	Communication d'informations sur les fonds propres	X	X	X	X	X	X
D_S2501	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	X	X	X	X	X	X
D_S2801	Communication d'information sur le minimum de capital requis		X	X	X	X	
D_S2802	Communication d'informations sur le minimum de capital requis (activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)						X
D_S3201	Entreprises dans le périmètre du groupe	X					



